

NEUVIEME LIVRE
DE MESSIRE LEON BAPTISTE ALBERT,
QUI S'INTITULE PAREMENT DES BATIMENTS PARTICULIERS.

Qu'il faut en toutes choses publiques et privées suivre la moyenne dépense, principalement en architecture, puis des parures des maisons royales, sénatoriales et consulaires.

Chapitre premier.

Il faut entendre qu'entre les édifices particuliers, aucuns sont pour la ville et autres pour les champs, même que les uns ont des maîtres puissants et bien aisés, et les autres, minces. Or maintenant je veux parler de l'ornement de tous ceux là, sans oublier avant la main certaines choses nécessaires à ce propos.

Je trouve qu'entre nos antiques toujours a plu aux hommes sages de faire moyens frais en toutes occurrences tant publiques que privées, et par especial en bâtissant, voire que ceux qui ont eu l'administration des Républiques, ont surtout donné ordre à refréner la prodigalité des citoyens, par admonitions, établissemens, ordonnances et toutes autres manières d'industrie qu'ils ont pu inventer. Aussi Platon estime fort les personnages dont nous avons ailleurs parlé, qui défendirent qu'aucun n'apportât à leurs hommes de plus belles peintures que celles-là que leurs ancêtres avaient fait mettre aux temples des grands dieux. Et si voulait ce philosophe que lesdits temples ne s'ornent d'autre peinture que de celle qu'un peintre pourrait faire un jour sans plus, même que les images ne fussent d'autre chose que de bois ou de pierre, et qu'on laissât le fer et l'a[i]rain pour en forger des instruments requis au temps de guerre.

Pareillement, l'orateur Démosthène approuvait plus les mœurs des antiques athéniens que celles de son temps, pource (disait-il) qu'ils avaient laissé des bâtimens publics, et par especial des temples, en si grand nombre, si magnifiques et si bravement ornés qu'il n'y avait moyen de les surmonter en cela, mais au regard des particuliers, ils s'y étaient conduits en telle modestie que les maisons des plus nobles hommes et plus riches n'étaient que bien peu différentes à celles des moyens, chose qui leur a fait acquérir tant de gloire entre tous les humains, que l'envie en est surmontée. Toutefois que les Lacédémoniens <dé>jà pour cela ne les estimaient dignes de louange, si d'aventure ils enrichissaient mieux leur ville d'ouvrages de bons ouvriers que de gloire des faits de prouesse, puisque c'étaient eux (à savoir Lacédémoniens) qui devaient être prisés de ce qu'ils avaient leur cité plus ornée de vertu que de belle structure. Aussi par une loi de Lycurgue leur roi et législateur, il ne leur était permis d'accouter et mingnotter les toits de leurs maisons qu'à la cognée et les huis à la scie. Par quoi Agesilaus [Agésilas] leur roi voyant en Asie

[f. 185v°]
les poutres et chevrons des maisons équarries se prit à rire et demanda si les arbres y croissaient carrés., Et comme il lui fut répondu que non, mais que des arbres ronds, ils par art en faisaient des carrés : demanda derechef, si les arbres y naissaient carrés, à savoir s'ils les arrondissaient ? Et ce voirement à bon droit, car selon l'ancienne modestie de son peuple, il estimait que la maison privée devait être bâtie pour la nécessité et exigence de l'usage auquel on s'en veut servir, non pas pour la beauté ou plaisance et délices.

Or du temps de Jules César il était défendu en toute l'Allemagne qu'on ne bâtît qu'en toute modestie, par especial sur les champs, afin qu'il ne s'émût dissension entre les hommes par convoitise des biens d'autrui.

Luce Valère [Lucius Valerius] surnommé Publicola, l'un des deux premiers consuls de Rome, ayant illec une maison très haute assise sur le mont d'Exquilies [Esquilin], maintenant dit Cavallo, la fit abattre pour éviter l'ennui puis alla rebâtir au bas à la plaine.

Sans point de doute icelle bonne et louable postérité des Romains suivit cette modestie tant en public qu'en particulier, jusques à ce que les honnêtes mœurs se viennent à corrompre, mais quand l'Empire fut accru, la prodigalité de bâtir crut si fort quasi en tous les seigneurs romains,

réservé en Auguste (a qui déplurent tant les édifices curieux qu'il fit une fois démolir une sienne maison aux champs, laquelle lui semblait trop brave) crut ce dis-je tant icelle prodigalité et superfluité de bâtir en ville à Rome, qu'il me souvient avoir lu quelque part qu'une de la race des Gordiens, sans spécifier les autres, bâtit sur le chemin de Préneste une maison où il y avait bien deux cents colonnes de même grandeur et grosseur, dont les cinquante étaient de marbre numidique (c'est-à-dire africain), cinquante de claudien (qui fut premièrement teint durant le règne de Claude l'empereur) cinquante de simien (qui vient d'une île entre de Rhodes et Crète) et cinquante de Titian (ainsi nommé pour un fleuve d'Istrie maintenant Esclavonie, près duquel on le trouve). Mais quoi n'a pas dit Lucrèce à ce propos, parlant de quelque festin qu'il y avait des simulacres d'or figurant jeunes hommes, lesquels tenaient de flambeaux en leurs mains pour éclairer dans les maisons ce pendant que l'on y soupait ? Or à quoi sert relater tout ceci ? À celle fin que par telle comparaison de bâtiments les uns avec les autres, je prouve et arrête être bon ce que j'ai dit ailleurs, que les bâtiments qui se règlent selon la dignité et portée de leurs maîtres, sont plaisants et agréables, et que, si l'on me veut croire, il vaudrait mieux que les magnifiques hommes trouvent es bâtiments privés faute de quelque chose qui appartiendrait à l'enrichissement que les plus modestes et écarts y pussent en aucune sorte reprendre trop de boban ou de superfluité.

Mais puisque tous peuples accordent en ce point, qu'il faut laisser à la postérité aucuns indices de prudence et puissance, et que pour ce faire (comme dit Thucydide) nous faisons des grands bâtiments afin que nous semblions aux successeurs avoir été magnifiques et puissants, et que même tant pour la décoration du pays et de notre lignée que pour magnificence et gaillardise nous orons et enrichissons nos ouvrages qui est le propre devoir de toutes gens de bien, celui non sans cause sera à louer, qui rendra belles et de grande apparence en ces bâtiments, les parties qui seront plus en vue, et devront comme faire bonne chère aux hôtes survenant comme sont les fronts des logis répondants sur la rue, le portail, et semblables. Et combien que je juge être à blâmer ceux qui passent les bornes de raison, toutefois ceux me semblent de plus grande répréhension dignes, qui à grands frais auraient bâti en telle sorte que leurs ouvrages

f. 186

ne sauraient être ornés, que ceux qui à semblables dépens auraient tâché à enrichir les leurs et l'auraient obtenu.

Pour à quoi donner ordre, je dis que qui voudrait bien prendre garde, connaîtra que l'enrichissement et la beauté d'un bâtiment, ne gît pas en excessive dépense, mais surtout en bon esprit et bon entendement, car en cela gît tout le nœud. Et ne croit point qu'un homme sage veuille en son édifice particulier trop différer des autres, ains se gardera bien (comme j'estime) de se conciter des ennuis par somptuosité et ostentation. Aussi au contraire ne voudra-t-il donner avantage à nul de ses voisins de le surmonter en choix d'artiste manuel, ni en avoir su mettre avant la main les choses en conseil, pour en tirer bon jugement, considéré que la partition et la convenance des lignes, est ce que l'on approuve, voire l'espèce d'ornement principal et plus nécessaire. Mais je vais entrer en matière.

La maison royale, ou bien de celui qui sera en une ville franche sénateur établi en autorité de préteur ou consul, doit être la plus belle et apparente de toutes, et <il> faut décorer la partie d'icelle qui tiendra du public, selon ce que j'ai dit ici dessus.

Or venons à cette heure à l'ornement des parties d'icelle qui ne servent qu'aux usages privés.

Le vestibule ou bien avant-portail doit être en premier lieu honnête et magnifique, selon la qualité du personnage à qui est la maison, puis à cela <il> faut que succède un portique très clair, où l'on se puisse promener, avec aussi d'autres espaces de grandeur convenable ; après, on pourra faire à l'imitation des bâtiments publics, les membres de logis, au moins en ce que le devoir le permettra pour l'ornement et dignité de l'œuvre, mais avec telle modestie que l'on connaisse que le maître aura plutôt voulu choisir la simplicité belle que la superbe pomposité. Pour autant comme j'ai dit en mon précédent livre, qu'entre les bâtiments publics, les profanes ou non sacrés

ont cédé et quitté le premier lieu quant à la dignité, aux sacrés, comme la raison le veut, tout ainsi, faut-il en cet endroit que le bâtiment d'un personnage privé se permette excéder par le commun en toute beauté et abondance d'ornements, afin que l'on ne lui reproche ce qu'on fit jadis à Camille en ses accusations, à savoir qu'il avait fait faire en sa maison des portes d'a[i]rain et d'ivoire. Davantage pour ne tomber en plus grande folie, le citoyen en privé n'aura point ses planchers resplendissants d'or bruni et de verre exquisément teint, ni ne seront ses murailles toutes bâties de marbre pris au mont Hymette près Athènes, ou de cestui-là de Paros, qui est une île des Cyclades, car cela n'appartient qu'aux temples, ains <il> se servira seulement de choses médiocres gaillardement et des gaillardes modérément et se contentera de cyprès, larix ou mélèze, non sujet à brûler, buis, et autres semblables. Pareillement les croûtes ou superficies de ses murailles ne seront que de stuc, peintes de légère peinture, et les corniches de pierre lunense [de Luna] ou plutôt tiburtine. Toutefois, je ne veux pas dire qu'il doive du tout regretter les parures exquises, mais bien les appliquer modestement aux plus apparents lieux, comme de pierres précieuses autour d'une couronne. Et s'il faut dire tout en peu de mots, je suis d'avis que les choses sacrées se préparent de sorte que l'on n'y puisse par après rien ajouter de cela qui concerne la majesté, la beauté et l'admiration ; et quant est des particuliers, il les faut mener par tel art que ceux qui les verront, estiment que l'on n'en saurait rien ôter, au moins [f. 186v^o]

qui ne voudrait leur faire tort, en corrompant leur dignité. Puis au regard des profanes publiques, la raison veut qu'elles tiennent moyen entre ces deux. L'homme donc qui voudra bâtir, se maintiendra sévèrement en négoce particulières, toutefois en plusieurs il pourra bien user de quelque liberté, à savoir que s'il a par aventure des colonnes plus menues que ne veut le devoir, ou plus enflées qu'il ne faut en bâtiments publics, cela ne lui sera point imputé à vice, pourvu qu'il n'y ait rien de trop difforme ou dépravé. Ains ce qu'en ouvrages publics n'est permis, c'est à savoir de passer aucunement la gravité et très certaine loi et règle des alignements du portrait, cela en ouvrages privés ne sera que plus gai et plaisant. Qu'il soit ainsi, l'on ne trouvait que bon ce que soulaient faire aucuns facétieux ouvriers du temps passé, lesquels aux portes des salles à manger mettaient pour servir de jambages certaines grand[e]s figures de valets, portant le linteau sur leurs têtes, et quelquefois dans les portiques des jardins plantèrent des colonnes faites en forme d'arbres à branches coupées, ou de faisceaux de bois liés d'une retorte, ou de tiges entortillées de feuilles et fleurs de liseron, ou ressemblantes à palmiers rudes par leurs écailles et crevasses, sur quoi se pouvaient voir de petits oisillons, feignant le naturel et plusieurs ruisselets d'eau. Mais si le seigneur du logis voulait que son ouvrage fût robuste, iceux ouvriers faisaient des pilastres carrés, garnis pour contreforts tant deçà que delà de demi-colonnes rondes, saillantes hors des faces plates et pour chapiteaux leurs donnaient des paniers pleins de grappes de raisin et autres fruits divers, pendants en contre bas, de bien fort bonne grâce, ou des chefs de palmier commençant à rejeter feuilles, ou de monceaux de serpents tortillés par étranges manières, ou des aigles à ailes étendues, ou trognes gorgoniennes à cheveux de couleuvres s'entremordantes furieusement, ou telles autres fantaisies qui seraient trop longues à dire. Par quoi notre architecte en fera tout à son plaisir, pourvu qu'il n'oublie à bien contregarder les dignes formes des parties, ains produise par art les lignes et les angles, en les appropriant aux fins qu'il est requis, de manière qu'on voie qu'il n'aura voulu frauder l'œuvre de la due proportion des membres, ains réjouir tous ceux qui le verront, par la beauté et bonne grâce de ses inventions.

Or puisqu'il est des salles à banqueter, des allées pour se promener, et des réservoirs des besognes, et autres membres de logis, les aucuns populaires et les autres secrets, où jamais ne va que le maître et les plus familiers, l'ouvriers aux uns se servira de majesté publique, avec une pompe de ville, toutefois non tant que l'on s'en fâche, et aux autres plus retirés, il y pourra bien faire le plaisir du seigneur et se donner un petit de licence.

De l'ornement des édifices tant de la ville que des champs.

Chapitre deuxième.

Puisque des maisons particulières les unes sont de ville, et les autres champêtres, considérons les ornements qui leur sont convenables.

Outre ce que j'ai dit en mes précédents livres, il y a telle différence entre la maison bourgeoise et la rustique qu'il faut que les ornements de la première montrent
f. 187

une gravité grande, et ceux de la seconde toute joie et plaisir. Davantage il est nécessaire qu'en la ville on se range à la commodité de ses voisins, mais aux champs on y est plus libres, et <il> se faut bien garder de faire en une ville plus superbe le bâtiment et plus élevé que ne requièrent les prochains édifices, même <il> convient modérer l'étendue des portiques selon les murailles conjointes.

Antiquement à Rome l'épaisseur et hauteur des murs se faisaient au plaisir des bourgeois, car la vieille loi défendait qu'on ne les tienne plus épais que d'un pied et demi. Aussi Jules César pour éviter le péril des ruines, ordonna qu'en la ville on ne lèverait les parois plus haut d'un étage, mais aux champs on fait comme on veut.

Aucuns ont loué les habitants de Babylone de ce qu'ils habitaient en des maisons de quatre étages, et suivant cela Ælianus [Ælius] Aristide l'orateur voulant par harangue tout à propos exaucer Rome, alla dire en pleine assemblée de peuple que ce point est à s'en émerveiller à Rome, qu'il y avait de très grandes maisons assises les unes sur les autres, flatterie voirement agréable, mais toutefois par laquelle il montrait plutôt la merveilleuse abondance du peuple qu'il n'approuvait les façons des bâtiments. L'on dit que la ville de Tyrus [Tyr] voulait excéder Rome en hauteur de maisons, mais aussi que peu s'en fallut que par ce moyen tout ne vînt à bas par tremblements de terre.

Or ce sera la grâce et la commodité d'un bâtiment, s'il n'a ses descentes et montées plus mal aisées qu'il convient, et <je> dis que ceux qui admonestent que ces montées et escaliers sont le trouble et empêchement des logis, ne faillent point à bien juger, chose dont les antiques se sont gardés à leur pouvoir. Mais aux champs on n'est point contraint de ranger étages sur autre, car on peut tant prendre d'espace que les membres de l'édifice sont pour s'entraider réciproquement l'un à l'autre, laquelle chose (certes) me plairait bien fort aussi dans une ville, au moins qui aurait le moyen de ce faire à son vouloir.

Il est une certaine espèce de bâtiment particulier, qui participe de la dignité d'une maison bourgeoise et de la plaisance champêtre, de quoi je n'ai voulu traiter en mes précédents livres, pour le référer en ce lieu, et ceste-là se doit faire aux faubourgs où (à mon jugement) faut bien tenir la main. Et à raison que ce discours fait pour la brièveté que j'aime grandement, je déduirai ici tout ce qui appartient aux maisonnages de la ville et des champs, mais avant commencer je dirai du courtil ou jardin choses qui ne sont à omettre.

Les antiques qui disaient que celui qui achète une possession aux champs, doit vendre la maison de ville et que l'homme à qui plaît la bourgeoisie, n'a que faire de cense, ont (peut-être) voulu donner à entendre par cela qu'il fallait avoir aux faubourgs un courtil de ménage, participant des deux commodités.

Aussi les physiciens ou médecins nous admonestent de vivre sous l'air le plus libre et le plus pur qu'il est possible de trouver. Certainement je ne veux pas nier que une cense champêtre assise en un haut lieu reculé ne peut donner cela, mais d'autre part, la raison des affaires que l'on peut avoir à la ville, requiert qu'un père de famille se trouve au marché, à la cour et aux temples, chose à quoi la maison de la ville est bien commode, ce néanmoins elle est contraire à la santé, et l'autre au maniement des négoes d'entre les hommes
[f. 187v°]

Les bons capitaines de guerre tenant camp, font coutumièremment remuer les logis, afin que la puanteur des ordures ne leur cause la peste. Que devons-nous donc juger de la ville, où incessamment s'évapore une infinité de punaises amassées et couvées de longue main? Sans point de doute puisqu'il en est ainsi, je suis d'opinion que la principale et plus salutaire chose que

l'on saurait bâtir pour la commodité de notre usage, est le courtil, qui ne détourne point de négocier en la ville et si n'est dépourvu-d'un air purifié. Toutefois, Cicéro[n] voulait qu'Attique [Atticus] son ami lui fit faire un jardin en lieu bien fréquenté, mais quant à moi je ne le voudrais pas en place tant hantée du monde qu'il ne me fût aucunes fois loisible d'être à mon huis sans robe de parade, bien y désirerai-je avoir la commodité dont cestui-là se vantait en Térence, disant, que jamais n[i] l'importunité de la ville lui déplaisait ni la solitude des champs, sur quoi Martial fait un plaisant épigramme, dont la teneur s'ensuit :

*Que je fais étant au village ?
Je te réponds et ne mens point.
J'y déboise en mon chant ramage,
J'y bois, j'y mange, et joue à point :
Je soupe, je dors, j'étudie,
Je rêve en barbouillant des vers :
Et s'il faut qu'en brief je le dis,
J'y prends tous passetemps divers.*

Ainsi, voilà comment les courtils voisins de la ville et où l'on peut facilement se retirer, sont cause de grand bien, vu que l'on y a liberté de tout faire à sa fantaisie.

Et quant est de la fréquentation et hantise de compagnie, cela leur est donné par être assez près de la ville, par le chemin clair et net et par la plaisance du paysage du lieu. Puis, au regard de tel bâtiment, il contentera fort la vue, si dès que l'on sortira des portes de la ville, il se montre totalement joyeux et d'une grâce telle comme pour attirer le monde et l'attendre. À cette cause, je le voudrais sur quelque petit coteau ou tertre, mais en chemin si doux que les voyageurs ne sentissent à peine de monter, ni ne pensassent l'avoir fait, sinon en regardant la plaine à l'entour d'eux plus basse que leurs pieds. Encore avec ce je lui désire les beaux prés verdoyants, les terres labourables à découvert, le bois pour y prendre l'ombrage frais, les ruissellements et fontaines claires comme argent, lieux où l'on puisse nager et se baigner au besoin. Bref toutes choses que j'ai dites convenir aux maisons champêtres n'y doivent défaillir, au moins qui en voudra tirer le plaisir et profit. Mais quant est de tout le corps du logis, je veux au reste que ce qui principalement en toute manière de bâtiments les rends agréables et plaisants, s'y trouve, à savoir que toute la face et abord du logis soit illustre et transparent, si qu'on le puisse bien voir de toutes parts et que chose du monde ne l'empêche, ayant le ciel de tous côtés ouvert, afin que le beau jour et le soleil avec le doux vent sain et frais s'y donnent à souhait ; en outre qu'il n'y ait rien à l'environ qui mécontente l'œil, ains tout fasse mine de rire et de joie à ceux qui entreront léans, et sitôt qu'ils auront mis le pied à la porte, fassent doute s'ils aimeront mieux là s'arrêter où ils sont, ou tirer plus outre à contempler le dem[e]urant qui les provoque par sa gaieté et splendeur. Mais pour venir à cet effet, je veux qu'on puisse entrer d'aires carrées en des rondes, et de celles-là en des autres qui soient d'autres

f. 188

sortes à angles artistement faits, puisque quand on sera au cœur de la maison, il ne faille monter ni dévaler, ains par un même plat aller jusques au fond sans traverses fors que de seuils de facile enjambée.

*Que les membres des édifices diffèrent tant en nature qu'en espèce,
à raison de quoi on les doit diversement orner de lignes.*

Chapitre troisième.

Et puisqu'il est ainsi que les membres des bâtiments entre eux diffèrent beaucoup en nature et en espèce, mon avis est qu'on doit considérer cela que j'ai par ci-devant omis exprès pour le dire en ce lieu, car il y a des choses qui sont rondes ou carrées, il n'en peut guère chaloir, pourvu qu'elles puissent assez servir à notre usage, mais de leur nombre et en quels lieux on les doit mettre, il y a bien du choix. Aussi sans point de doute il faut que les aucunes soient grandes,

comme la cour à promener, et les autres petites, comme les chambres, ou retraites, puis des moyennes, comme des salles à manger, et pareillement vestibule, que nous disons avant-portail.

Or avons-nous dit ci-dessus quelle disposition convient à chacun membre, par quoi n'est <dé>jà besoin que je répète en quoi leurs plans diffèrent, ains seulement que plusieurs aires se font à volonté, et d'autres qui se changent selon la diversité de vivre des personnes pour qui on les bâtit.

Les antiques soulaient coutumièrement faire un portique ou bien quelque retraite à l'entrée de la maison, mais non toujours en lignes droites, ains demi-rondes en façon de théâtre, et presque tous au dos de ce portique mettaient leur vestibule rond, lequel passé succédait une allée pour entrer en la cour, et puis les autres membres dont j'ai fait mention, desquels si je voulais maintenant remémorer les traits, cela serait trop long à discourir ; à cette cause je dirai seulement ce qui convient à ce propos.

Si l'aire est ronde, on conduira l'ouvrage sur les linéaments des temples, mais ses murailles de clôture devront être plus hautes qu'ès temples, et la raison pourquoi, je vous la dirai tantôt. Que si elle est carrée, encore diffèrera[-t-]elle suivant ce que j'ai dit des publics profanes aux sacrés. Mais on lui pourra bien donner quelque chose correspondante à l'auditoire du Sénat ou cour laie.

Selon la coutume vulgaire, donc de nos antiques, la première salle que l'on trouve entrant dans la maison, sera large deux fois autant que portera une tierce de la longueur, laquelle aussi aura cinq fois la tierce de ladite largeur, ou sept fois une quinte de cette latitude. À ces aires iceux antiques avaient (ce me semble) ordonné qu'on ferait leurs murailles si hautes qu'elles auraient quatre fois une tierce de leur propre longueur ; et quant à moi, en mesurant leurs œuvres, j'y ai trouvé qu'en ces aires carrées il faut toute une autre hauteur aux murailles qu'on veut voûter qu'à celles sur qui on veut asseoir des planchers ou travonaisons, même encore prendre garde si l'édifice doit être grand, moyen, ou petit, car pareille proportion d'intervalles ne doit pas être depuis le point centrique jusques au bout du rayon regardant les extrêmes hauteurs. Mais de ceci dirons-nous autre part.

Il convient faire les grandeurs de ces aires selon que le toit peut couvrir, et celle [f.188v°]

de ce toit selon la longueur des poutres qui seront à couvrir. Or je dirai le toit être moyen, pour lequel supporter suffira un moyen arbre ou merrain. Mais outre les mesures dont j'ai devant parlé, il y a plusieurs belles descriptions et correspondances de lignes, lesquelles je m'efforcerai de donner à entendre en bien peu de paroles, et le plus clairement qu'il me sera possible.

Si la longueur de l'aire est double à la largeur, en ce cas on fera le plancher aussi haut que ladite aire sera large, et une moitié davantage ; mais s'il faut faire voûte, vous donnerez de haut à la muraille outre cela une tierce de la largeur, et ce en moyens édifices, mais en grands (s[i] on les doit voûter) l'étendue de la muraille depuis le pied jusques au haut, aura cinq fois une quarte de la largeur. Et qui la voudra planch[é]ier, on lui donnera sept fois une cinquième. Puis si ladite longueur d'aire se fait triple à la largeur, c'est à dire trois fois aussi longue que large, adonc qui entendra travonner la muraille, devra lui donner de hauteur trois fois une quatrième de la longueur susdite. Et s[i] on la veut voûtée, ce sera bien assez de la monter une fois et demie autant que l'aire aura de large. Encore si celle longueur doit être quadruplée, qui la voudra voûter, ne donnera de haut à la muraille que la moitié de ladite mesure. Et s'il la faut plancher, on divisera (pour bien faire) cette largeur en quatre, dont sept seront données à icelle hauteur. Et si l'aire est quintuple, la hauteur des murailles sera semblable à la quadruple, sinon qu'il y aura une sixième part de plus. Mais s[i] on la fait sextuple, on se gouvernera ainsi qu'en la prochaine, y ajoutant une cinquième. Puis si l'aire est de côtés tous égaux, la hauteur des murailles qui devront porter voûte, excèdera comme en la triple. Et s[i] on la veut travoniser, elles seront aussi hautes que larges. Pareillement en de plus grandes aires l'ouvrier aura licence de rabaisser les parois du contour jusques à ce que la largeur surmonte la hauteur d'une quarte partie. Mais où la longueur passera d'une neuvième, il tiendra main aussi que la hauteur soit surmontée de son large d'une neuvième

part, et de cela n'usons nous point fors en ce que l'on veut plancher. Après quand la longueur aura quatre fois une tierce de la hauteur, vous relèverez la muraille autant que le parterre aura de large. Mais s'il ne la faut que plancher, vous lui donnerez de montée, une sixième davantage, et qui la voudrait faire en voûte, outre la largeur toute entière devrait encore lui donner une sixième partie de la longueur. Aussi quand on fera une aire de longueur qui emporte trois fois la demi-largeur, adonc si c'est pour contignations, ou planchements, la hauteur passera le large d'une septième, mais en voûtes, vous adjoindrez une septième de la ligne plus longue qui environne le parterre, lequel s'il a telles conjonctions de traits qu'un des côtés ait cinq modules, et l'autre sept, ou l'un trois, l'autre cinq, ainsi que la contrainte de la place, ou la diversité d'invention, ou la mode des ornements conduira l'ouvrier à cela. En ce cas les deux lignes seront mises ensemble, puis au relief de la muraille se donnera la moitié de cette longueur. Or je ne veux pas oublier à dire en cet endroit que jamais les salles aux entrées des maisons ne se doivent tenir plus longues que de deux largeurs étendues, et les conclaves, ou chambres qui se ferment, plus longues que larges d'une tierce partie, mais une triple ou quadruple mesure, ou plus en là, qui en veut faire, peut bien être donnée à un portique, ce nonobstant il ne faut point qu'il passe jamais une sextuple.

En l'épaisseur de la muraille se font les ouvertures de portes et fenêtres, et si la fenêtre
f. 189

échoit en mur, qui de son propre fût plus court que n'est longue l'aire, en ce cas elle sera seule, et se fera de sorte que la ligne de sa largeur soit moindre que celle de la hauteur, ou au contraire la ligne du travers plus grande que celle du montant, que s'il advient, on la dira gisante. Mais si elle est, comme les huis ou portes, plus étroite que haute, adonc comprendra l'ouverture non plus d'une tierce partie du mur en fond, ni moins d'une quatrième ; et la plus basse ligne de ce vide ne sera plus haut du pavé, que quatre fois une neuvième de toute la hauteur, ni moins de deux de ladite neuvième. La longueur d'icelle ouverture en montant contremont, aura trois fois la moitié de son large, au moins pour la faire moyenne. Mais si on la tient plus longue et plus étroite de bas en haut, adonc vous ne devez donner à l'étendue de l'ouvert, rien moins que la moitié de toute la longueur du mur, ni plus de deux fois une tierce ; et quant à la hauteur, ou elle se fera de la moitié du large, ou bien aura deux fois une troisième, et pour soutenir le linteau s'appliqueront deux petites colonnes. Mais si en la muraille longue il y faut des fenêtres, on les ouvrira en nombre impair, suivant la façon des antiques, lesquels se délectaient en cestui-là de trois ; et se feront de mode que toute la longueur de ladite muraille se divise non point en plus de sept, ni moins qu'en cinq parties, dont chacune de trois fenêtres aura de large une septième, ou bien une cinquième ; et quant à la hauteur, on lui pourra donner sept fois la quarte de ladite largeur, ou neuf fois la cinquième. Et si un homme en voulait davantage (à raison que son œuvre sentirait du portique), il faudrait prendre les mesures des ouvertures sur ce que nous avons <dé>jà dit en parlant de cette matière, et par espécial sur ceux-là du théâtre.

Quant à l'ouverture des huis ou portes, on les fera selon ce que j'ai dit au traité de la cour sénatoriale, où se décident les matières tant civiles que criminelles. Les fenêtres seront ornées de man[u]facture corinthienne, la porte principale à la mode ionique, et celles-là des salles et des chambres de doriques. Mais il me semble avoir assez parlé des lignes.

De quelles peintures, plantes ou statues, se doivent orner les maisons privées, les pavés, les portiques, et les jardins.
Chapitre quatrième.

Encore y a[-t]-il des choses qui ne sont pas à oublier, lesquelles on peut mettre en bâtiments particuliers, comme ce que soulaient faire les antiques, qui représentaient en leurs pavés des portiques carrés et labyrinthes en rondeur, pour faire exerciter les jeunes enfants.

J'ai vu aussi en quelques aires du liseron merveilleusement bien contrefait après le naturel, épandant çà et là ses sions ou branches ondoyantes de bien fort bonne grâce. Et tous les jours voit-on des tapis feints sur le parterre des chambres ou retraites, d'une marqueterie de marbre si

gentille qu'il n'y a que redire. Mais d'autres y voulaient des chapeaux de fleurettes, ou des rameaux de feuillages divers.

L'invention d'Osus est assez estimée, qui fit à Pergame en Asie, sur le pavé d'une salle à manger, les reliques d'un grand banquet par si bel artifice que chacun y pre-

[f. 189v°]
nait plaisir, et à la vérité cela n'était mal convenable en tel endroit.

Mais je dis bien qu'Agrippe [Agrippa] fit trop mieux quand il inventa les pavés d'œuvre de poterie, car c'est une très bonne chose. Quant est à moi je hais la trop grande bombance, et se délecte seulement mon esprit en ce qui lui représente beauté par industrieuse pratique.

Or en croûtes de murailles on n'y saurait faire œuvre de peinture qui soit plus agréable qu'y feindre dessus des colonnes de pierre.

Domitien César fit marquer les parois des portiques où il se souloit promener de plusieurs tables de pierre phengite singulièrement bien polies et si bien rapportantes l'une à l'autre qu'au moyen de leur resplendeur il pouvait voir tout ce que l'on faisait derrière lui.

Après, Antonin Caracall[a] empereur des Romains, fit peindre en son portique les gestes et triomphes de son père, et le semblable fit Sévère. Mais Agathoclès au rebours commanda qu'on y mît ses actes, non ceux de son père.

Par l'ancienne loi des Perses il n'était permis à aucun de peindre en sa maison autre chose que les meurtres des bêtes sauvages faites par leurs rois. Mais à mon jugement, il ne serait que bon de faire peindre tant ès portiques qu'ès salles à manger, les entreprises magnanimes de ses concitoyens, ensemble leurs visages bien approchants du naturel.

Octavien César fit mettre en son portique les statues des illustres qui avaient augmenté la république des Romains, chose qui fut bien approuvée de tout le peuple ; et de ma part je dis qu'il fit très bien. Toutefois je ne suis pas d'avis que les parois se doivent entièrement couvrir d'images à plaisir ou tableaux et entrelacs en histoires. Car à ce que l'on peut juger à l'œil, si l'on met trop de pierres précieuses en un tas, et par espécial des perles, elles perdront leur grâce.

À cette cause je désire qu'en certains lieux des murailles dignes et convenables <il> y ait des formes de pierre, propres à y mettre des tableaux ou statues telles que furent celles que Pompée fit porter en son triomphe, auxquelles on voyait les choses dignes de louange qu'il avait fait tant sur mer que sur terre. Mais encore aimerais-je mieux ce que les poètes ont feint pour émouvoir à bonnes mœurs, ainsi qu'était l'œuvre de Dédalus [Dédale], qui sur la porte de la ville de Cumes pei[gni]t Icare volant. Et puisque la peinture et la poésie sont diverses, si qu'elles représentent aucunes fois les faits mémorables des grands princes, autres fois les façons de faire des personnes privées, et bien souvent les manières champêtres, la première qui a le plus de majesté, se doit appliquer aux ouvrages publics, et à ceux des grands personnages ; la seconde aux moyens ; et la tierce aux jardins, considéré qu'elle est la plus récréative ; et qu'ainsi soit, le cœur nous éjouit grandement de voir des plaisances paysages où sont représentés des havres de marine, des pêcheries, des chasseurs, des hommes qui se ba[i]gnent, et des rustiques s'ébattant à divers jeux parmi les prés fleuris à l'ombre des forêts.

Aussi ne sera-ce point hors de raison de mettre comme fit le dessus dit Auguste, des ossements non jamais vus et très grands de merveilleuses bêtes, aux parures de son logis.

Les antiques pareillement soulaient plaquer leurs celliers et caves sous terre de croûte rude faite exprès, entremêlée de morcellets de pierre ponce, ou de l'écume de pierre tiburtine, qu'Ovide appelle ponce vive, mais encore en ai-je vu

f. 190

où il y avait de la cire ver[t]e pour feindre plus artistement la mousse qui provient en ces lieux creux, et entre autres me plut bien fort une que je rencontrais d'aventure contre une spélunke, car en son fond sourdait la belle fontaine d'eau fraîche, et à l'entour étaient appropriées force belles conques marines d'huîtres, palourdes, virelis, et semblables, partie renversées, partie l'une sur l'autre entassées, d'un artifice très plaisant pour la diversité des couleurs d'entre elles naïvement représentée.

Les sages veulent que là où les maris se doivent en secret trouver avec leurs femmes, on y p[re]igne les plus belles faces de personnes que l'on pourra, disant que cela sert beaucoup aux dames à la conception pour engendrer belle lignée. Et à la vérité je sais qu'il fait grand bien à ceux qui ont la fièvre, de voir p[re]jint en leurs chambres de beaux saillants d'eau vive, et des ruisseaux courant sur le gravier net comme perles ; et aussi par expérience quand une personne a perdu le repos de la nuit (chose qui vient par trop grande sècheresse de cerveau), s'il vient à remémorer les belles eaux claires des fontaines, ruisseaux et lacs ou viviers ondoyants doucement, adonc ladite sècheresse se vient à humecter, si que le sommeil s'en attrait, et tôt après dort-on à son aise.

Or outre ce que j'ai dit, encore se feront de beaux vergers plantés des meilleurs arbres que l'on pourra trouver, et tout autour de beaux portiques pour s'aller ébattre au soleil, ou en l'ombre. Mais il ne faut pas oublier un grand préau plaisant et délectable, ni à mettre ordre que l'eau sourde en plusieurs lieux où les survenants ne se douteront jamais qu'il n'y en eût.

Les allées seront parties et ombragées d'arbrisseaux durant en leur verdure tout au long de l'année, mais le dessous des accoudoirs sera de buis, pour autant qu'il se gâte à trop grand air et au vent qui dessèche, même par le rejaillissement d'eau de mer. Aucuns mettent le myrte aux rayons du soleil, pour ce qu'ils tiennent que le chaud est propre à sa nature, toutefois Théophraste dit que ledit myrte, le laurier et le lierre ne veulent que l'abri, et qu'il les faut planter les uns bien près des autres, afin que par leurs ombres réciproques ils se puissent défendre des ardeurs violentes. Avec ceux-là ne défaudront les beaux cyprès revêtus de lierre.

En ces jardins <il> y aura des retraites rondes, demi-rondes, carrées, et de toutes les sortes dont nous avons parlé aux plans des édifices, et les couvrira-t-on de branches de laurier, de citronnier et de gen[er]ève, entrelacées par ensemble, même cambrées en façon de tonnelle.

Phitéon d'Agriente avait en sa maison trois cent vaisseaux de pierre, contenant chacun cent amphores (qui sont des cruches en français), et tels vaisseaux peuvent servir de fontaine constante en un jardin qui aurait faute d'eau, voire font une grande parade.

Les antiques plantaient la vigne contre les colonnes de marbre, afin que de ses feuilles fussent couvertes les allées, mais il est à noter que lesdites colonnes étaient corinthiennes, aussi hautes dix fois comme leur diamètre.

Les arbres seront arrangés en ligne droite, plantés par égale distance, et les angles correspondront en l'ordre que l'on dit quinconce.

Puis quant aux herbes pour tenir le parterre vert, ce seront des plus rares et dont les médecins font grand compte.

[f. 190v°]

Sans point de doute cela me plaît bien fort que les jardiniers antiques soulaient représenter aux yeux de leurs seigneurs, pour aucunement les flatter, c'est à savoir d'écrire leurs noms dessus l'aire, et parer les lettres de buis ou d'herbes odorantes. Les haies seront de rosiers entrelacés de coudr[er]s et pommiers de Grenade, ou selon que dit le poète,

*La cloison de cormiers, et prunelles,
De chêne, et houx, qui ont les feuilles belles ;
Où les troupeaux repaissent à foison,
Et où le maître à qui est la maison,
Puisse en été prendre le frais en l'ombre
Tout aussi bien qu'en une salle sombre.*

Mais on me pourrait objecter ici que ces particularités conviendraient mieux à une métairie des champs servant à fruits qu'à un jardin ou logis fait aux faubourgs. À quoi je ne veux contredire, ains pour aller avant, encore vois-je mettre en termes que ce que Démocrite disait, que celui n'est pas sage qui fait la clôture et les haies de pierre ou sèche ou ma[ç]onnée ; cela à mon jugement n'est point à improuver en cet endroit, considéré qu'il se faut tenir s[ur] et clos contre les insolences des folâtres et méchants.

Je ne réproûve point aussi dans les jardins quelques figures pour émouvoir à rire, pourvu qu'il n'y ait rien de vilain et déshonnête. Et voilà comme je voudrais qu'on procédât en ces

matières des jardins.

Mais pour retourner aux bâtiments de ville, je dis que les parois de nos logis pour chambres et pour salles au-dedans ne doivent céder en attrait à ces derniers mentionnés. Vrai est qu'au regard du dehors, comme pour le portique, et pour l'avant-portail, il ne doit pas être si gai qu'il ne retienne beaucoup de gravité. Encore quant audit portique, si c'est pour un des plus apparents de la ville, il n'y aura point de danger de l'orner de lambris, et si c'est pour un moyen homme, il suffira de la muraille. Mais l'un et l'autre se pourront bien voûter. Puis quant aux ornements des architraves, de frises et corniches qui règneront sur les colonnes, on les fera d'une quarte partie de la tige ; et si l'on met un étage sur l'autre, les secondes colonnes seront plus courtes que celles-là d'en bas d'un quart de leur mesure. Encore qui en voudra mettre de troisièmes sur les secondes, on les accourcira d'une cinq[u]ième de leurs substituées. Et en chacun de ces étages, les piédesta[ux] continus, qui seront mis sous les colonnes, se feront en hauteur d'une quarte partie des tiges qu'ils supporteront. Mais qui ne fera qu'un étage, il se contentera d'ensuire ce que j'ai dit en traitant des œuvres publiques profanes. Ès maisons privées jamais le comble n'aura la majesté que l'on doit donner à un temple, toutefois l'avant-portail pourra être un peu élevé de front et enrichi d'un sommet ou f[ai]te ; puis le reste du mur, garni tout autour de créneaux adoucis, par bien simple man[u]facture, sinon que sur les principaux coins de l'édifice on les pourra tenir un peu superbes. Certainement je n'approuve point ceux qui ont mis ces créneaux et ses mines sur les maisons des particuliers, car cela appartient plutôt à quelque château de forteresse, ou palais de tyran, qu'à un homme de paix, lequel doit modestement vivre en une république bien policée, considéré que ces créneaux signifient une crainte <dé>jà conçue dedans le cœur du maître, ou un désir prêt à malfaire. Vrai est qu'une saillie au front de la maison n'y aura pas mauvaise grâce, pourvu qu'elle ne soit pas trop grande n[i] trop excessive ou malséante.

*Qu'il est trois choses qui principalement font à la beauté et magnificence d'un logis,
à savoir le nombre, la figure et la collocation.*

Chapitre cinquième.

Je viens maintenant à déduire cela que j'ai promis, à savoir toutes les espèces d'ornement et beauté, ou pour mieux dire, tout ce qui a été tiré de la raison d'une belle parure, chose certes bien difficile à gens inexpérimentés. Car quoi que soit ce qu'il convient élire de la nature et nombre universel de toutes les parties, ou qu'il faut donner à chacune pour la due correspondance, au moins pour faire que plusieurs membres conviennent en un corps par certaine et stable alliance, ainsi comme on doit désirer, il est besoin que cela ait la force et quasi la substance de toutes les particularités, voire s'y accommode ou mêle ainsi qu'il appartient. Autrement icelles parties s'entredétruisent d'elles-mêmes par discorde fâcheuse, au moyen de quoi je maintiens que la recherche et élite de cela n'est prompte ni facile, par spécial en cela que je vais raconter, plus qu'en tous autres arts. Par quoi beaucoup de gens ont bien à faire au venir, vu même que l'art d'édifier a tant de règles et espèces d'ornements en chacun de ses membres, lequel requiert ses propres que si un architecte n'est de bien bon esprit, il y perdrait sa peine. Toutefois puisque ce négoce est de mon entreprise, je le donnerai à entendre le plus ouvertement qu'il me sera possible, sans répéter pourtant par quelle voie on peut connaître si une totalité est bien, voyant le nombre des parties. Or, entrons donc en matière, après avoir préalablement dit que c'est qui rend la nature une œuvre belle et digne de louange. Les plus experts antiques nous ont admonesté (et ailleurs l'avons dit) qu'un édifice est comme un animal et que pour le faire au devoir, convient imiter la nature. Cela présupposé, cherchons pourquoi entre les corps produits par elle aucuns sont très beaux, d'autres moins beaux, et de tels en y a difformes.

Il est certain qu'entre ceux que l'on met au rang de la beauté, tous ne sont pas de sorte qu'il n'y ait quelque différence. Et si sentons qu'en cela où ils ne conviennent, gît quelque point imprimé ou infus, qui les nous fait estimer beaux, encore qu'ils soient dissemblables. Mais pour mieux éclaircir mon dire, je mets en avant cet exemple.

Un homme aimera une femme grêle de corps et délicate de personne. Un autre la voudra telle que la voulait le bon compagnon de qui fait mention le comique qui préférait sa mie à toutes filles, pour ce (disait-il) qu'elle était en bon point et moelleuse au possible. Encore quelqu'un de bon sens désirerait avoir une femme moyenne entre ces deux, à savoir qu'elle ne fut si débile de ses membres qu'elle n'eût n[i] force, n[i] vertu ; ni pareillement si hommasse, qu'elle ne semblait un rustaud déguisé, ains que ce dont l'une aurait peu, cela lui fut donné de l'autre, la dignité toujours gardée. Mais est-ce pourtant à dire, que pource que tu aimerais mieux l'une de ces femmes, tu doives juger les autres n'être point belles ni avenantes ? Certainement nenni.

Bien est vrai qu'un certain je ne sais quoi de celle-là t'a pu induire à lui porter affection, mais que ce soit, je ne m'en enquiers point. Ce néanmoins pour faire vrai jugement d'une beauté naïve, la seule fantaisie n'y est pas suffisante, ains faut qu'une bonne raison née avec la personne, en prononce l'arrêt. Et

[f. 191v^o]

cela est tout manifeste, considéré qu'incontinent que les choses laides, difformes et malhonnêtes se présentent aux yeux, soudain elles déplaisent et se font avoir en horreur. Mais aussi je ne veux chercher jusques au fond d'où s'émeut et provient tel instinct de nature, ains seulement des choses qui d'elles-mêmes se présentent, déduire ce qui concerne mon propos. Car certainement en toute forme d'édifices y a quelque chose de naturel, excellent et parfait, qui émeut le courage incontinent que l'on vient à la voir, et croit qu'en ce point-là consistent la majesté et la beauté, avec leurs semblables, dont si on ôte une part, ou qu'on la diminue ou change, soudain tout se corrompt et en perd la grâce. Que, si je puis persuader cela, après je ne serai pas long à redire les choses qui se peuvent ôter, augmenter ou diminuer, singulièrement en formes et figures, même considéré que tout corps consiste en certaines parties qui sont proprement siennes, dont si l'on ôte aucunes, ou qu'on les fasse plus grandes ou petites, ou bien si on les met en lieu non convenable, il adviendra que ce qui convenait à la beauté de la forme, sera dépravé et gâté. Si que pour ne déduire le reste trop en long, je puis faire ce fondement qu'il est trois choses principales en quoi termine la raison que nous cherchons, c'est à savoir le nombre, la finition et la collocation. Mais encore est-il quelque je ne sais quoi résultant de toutes ces trois conjointes ensemble, en quoi l'on voit entièrement reluire la face de cette beauté, et cela se dira désormais une correspondance, mère et nourrice de toute décoration.

Or est le propre d'icelle correspondance, d'assembler par certain moyen parfait les parties distinguées entre elles par nature, si que tout vienne à s'entraider réciproquement l'un à l'autre. Chose qui fait qu'au plus tôt que les convenances se représentent à la vue, à l'ouïe ou autrement par quelque moyen que ce soit, soudain on sent la force de ladite correspondance. Qu'il soit ainsi, nous désirons naturellement les choses bonnes et si les retenons avec un grand plaisir. Combien qu'en tout le corps et ses parties la susdite correspondance n'a point tant de vigueur qu'en elle-même et en nature. De manière que je puis dire qu'elle est participante de raison et de volonté, même qu'elle a des campagnes bien amples où elle s'exerce et fleurit. Sans point de doute elle comprend toute la vie et les raisons de l'homme, voire discourt par la nature de toutes les choses du monde.

Et qu'il soit vrai, tout ce que fait nature, est modéré avec correspondance et n'a point plus grand soin en elle que de rendre toutes ses œuvres entièrement parfaites. Ou si elle en ôtait ce point, jamais ne parviendrait à son entente, considéré que l'accord qui fait tout, périrait aussitôt. Parquoi c'est assez de ce peu, lequel s'il est reçu, je pourrai hardiment dire ce que s'ensuit, à savoir que beauté est un accord, ou une certaine conspiration (s'il faut ainsi parler) des parties en la totalité, ayant son nombre, sa finition et sa place, selon que requiert la susdite correspondance, absolu certes et principal fondement de nature, qui doit être suivi au mieux qu'il est possible en matière de bâtiments, pour ce qu'en lui consiste dignité, grâce, autorité, et tout ce qu'on appète, chose que nos antiques ayant très bien connu par les effets de la nature et ne doutant que s'ils la négligeaient, jamais ne feraient rien qui pût avoir louange et majesté d'ouvrage, ils à bon droit se

proposèrent de l'ensuivre, comme la souveraine ouvrière en toutes formes. Et pour ce faire colligèrent (autant qu'il fut permis à l'industrie humaine) les manières de faire dont elle use en la f. 192

création des choses, et s'en servirent à l'endroit des logis. Contemplant donc ce qu'icelle nature fait ordinairement tant en un corps tout entier qu'en ses parties, ils entendirent que dès le commencement des choses, les corps n'ont pas toujours été de portions égales, mais les uns grands, d'autres petits et des moyens entre ces deux, raison qui leur fait faire différences entre édifice et édifice, comme nous avons <dé>jà déduit aux livres précédents, si que par l'admonition de ladite nature, ils inventèrent trois manières de bâtiments et leur donnèrent les noms des inventeurs qui premièrement se délectèrent à les faire.

Le premier qui est le plus fort, plus durable à la peine et plus résistant à vieillesse, fut appelé dorique. Le second beau et délicat, eut nom corinthien. Et le moyen entre ces deux, comme participant de l'un et l'autre, en fut dit ionique. Voilà pour les masses entières. Mais avertissant puis après que les trois points dont j'ai dessus parlé, qui sont le nombre, la finition et la collocation, servent pour donner la beauté, ils regardèrent comme ils en devaient user, suivant les œuvres de nature. Et se rangèrent (à mon avis) sur ce, qu'il est des nombres pairs et impairs. Puis les boutèrent tous deux en pratique, à savoir nombres pairs en aucuns lieux, et non pairs en d'autres. Car jamais on ne vit qu'ils missent en impair les ossements d'un édifice, comme colonnes, angles et tels autres, pour ce qu'il n'est point d'animal qui marche ou demeure sur pieds en nombre impair. Et au contraire on ne leur vit jamais mettre les ouvertures qu'au dit nombre impair, ainsi qu'a toujours fait la susdite nature, laquelle a donné aux animaux deux oreilles, deux yeux, deux narines, mais au milieu de tout cela elle y a mis une seule bouche large et ample. Or entre ces dits nombres pairs ou impairs, il y en a aucuns plus familiers à icelle nature, que ne sont pas les autres, mêmes plus estimés des sages. Et ceux-là furent pris des architectes pour en composer leurs parties d'édifices, pour ce qu'ils ont je ne sais quoi en eux, qui à bon droit les fait réputer plus dignes. Et qu'ainsi soit, tous les philosophes assurent que nature consiste d'un principe ternaire. Puis au regard du nombre cinq, à raison qu'il y a tant de choses diverses et admirables qui en soi l'observent, ou bien qui sont venues de celles qui le contiennent, ainsi que sont les mains des hommes. Mon avis est que non sans cause on le doit estimer être divin, et à bon droit dédié aux dieux des arts, et principalement à Mercure.

Aussi quant est du sept, on voit évidemment que Dieu le souverain facteur de toutes choses s'en délecte bien fort, considéré qu'il a mis au ciel sept étoiles errantes, que nous disons planètes. Et a voulu que l'homme (lequel il tient en ses délices) ait été formé de manière, qu'il n'est conçu, parfait, mis en adolescence, ni confirmé, et toutes autres choses semblables, que suivant ledit nombre septénaire. Et pour cela dit Aristote que les antiques ne donnaient nom à un enfant sinon sept jours après la nativité, comme estimant que plus tôt il ne fut destiné à la vie. Et à dire le vrai, la semence de l'homme infuse en la matrice, voire le même enfant produit au monde, le plus souvent sont en danger de venir à néant jusques à ce qu'ils aient sept jours passés.

Encore entre les nombres impairs, les sages font un grand cas du neuvième, considéré que l'industrielle nature a selon lui mis ses sphères au ciel, et est aussi chose approuvée de tous naturalistes qu'elle s'en aide maintes fois en plusieurs bien grandes besognes, singulièrement quant au cours annuel du soleil, car la neuvième part est d'environ quarante jours et en ce nombre dit Hippocrate que se

[f. 192v°]

forme l'enfant au ventre de la mère. Même nous voyons bien souvent qu'en longues maladies le patient se commence à guérir s'il peut passer quarante jours. Davantage si une femme a conçu enfant mâle, elle cesse de se purger après la quarantaine, puis quand elle en est accouchée, elle commence derechef à se repurger fini ce terme. Plus on assure que jamais on ne vit ni rire ni pleurer à larmes enfant veillant jusques après quarante jours. Mais en dormant on peut souventes fois avoir vu l'un et l'autre. Or soit assez de ces impairs.

Maintenant pour les pairs. Je dis qu'il a été des philosophes lesquels ont consacré à la divinité le nombre de quatre et ont voulu qu'en serments solennels, et de plus grande importance on jurait par lui, à avoir que l'on itérait le serment quatre fois. Au regard du sixième, ils disent que c'est le parfait entre tous les plus rares, pource qu'il est entier entre toutes ses parties.

Et quant est du huitième, c'est chose bien certaine qu'il a une grande force aux faits de la nature. Car ceux qui naissent à huit mois, autre part qu'en Égypte, ne sont pas longuement en vie. Et qui plus est, si une femme enceinte accouche dans le huitième mois et son enfant vient à mourir, l'on dit qu'elle est en danger de mourir bientôt après. Encore si dans ce mois elle se couple à son mari, l'enfant dont elle accouchera, sera tout plein d'humeurs gluantes et pourries et aura le cuir laid, raboteux comme une écaille d'huitre, voir farineux à merveille qui est chose vilaine et détestable.

Aristote jugeait que le nombre de dix est le plus parfait de la troupe, mû (par aventure) de la raison que les interprètes en assignent, à savoir que son carré se fait par quatre cubes continuels assemblés l'un à l'autre. Et de ces choses les architectes ont usé en leurs œuvres, mais oncques à l'endroit des ouvertures ils ne passèrent le dixième par eux destiné à cela, ni le neuvième en impair, et par espécial en temples.

Maintenant, ensuit que je parle de ce que j'ai nommé finition. Celle-là comme nous la prenons, est une certaine correspondance de lignes entre elles, par lesquelles les quantités sont mesurées, dont l'une sert pour la longueur, l'autre pour la largeur et la tierce pour la hauteur. Or icelle finition se fait bien dûment, si l'on veut suivre les régularités par lesquelles la nature se manifeste chacun jour à nos yeux, voire s'y rend grandement admirable, qui me font affirmer une fois pour toute, le dire de Pythagoras [Pythagore], qui est que ladite nature est en tout et partout semblable à elle-même, et ne varie point. Car (certes) ainsi va la chose, considéré que les nombres causant que la concordance des voix se rende agréable aux oreilles, ceux-là sans autres font aussi que les yeux et l'entendement se remplissent de volupté merveilleuse. Des musiciens donc, à qui tels nombres sont familiers et très bien entendus et des autres par qui nature montre je ne sais quoi de grand et évident en ses ouvrages se parfera notre finition. Mais pour n'extravaguer plus loin qu'il n'appartient aux architectes, laissons à part ce qui concerne les ordres d'une chacune voix en particulier et les raisons des instruments à quatre cordes, pour retourner à ce qui fait pour nous. Harmonie donc est un accord de plusieurs sons, délectable aux oreilles. Or de ces sons les uns sont gros, les autres grêles.

Quant est des gros, ils proviennent des cordes qui ont plus de longueur et les grêles des courtes, si que de la disparité de ces sons s'engendrent diverses harmonies, que les antiques ont réduites sous certains nombres, suivant la mutuelle comparaison des cordes

f. 193

accordantes. Les noms des susdits accords sont diapente, qui se dit autrement sesquialtère, c'est-à-dire une quinte. Diatessaron ou sesquiterce, autrement une quarte. Diapason ou double, que l'on dit une octave, et diapason diapente, qui est une douzième, ou mesure triple. Puis disdiapason, qui vaut une quinzième, ou proportion quadruple. Outre lesquels ils comptèrent le ton, qui est une octave et demie.

Ces accords donc à comparer selon les cordes, sont comme je vais dire. La sesquialtère se nomme ainsi pource que la plus grande corde contient en soi la moindre toute entière et une moitié davantage. Au moins j'expose ainsi cela que les antiques appelèrent sesqui, par quoi en la sesquialtère, on doit donner à la plus longue corde trois, et à la moindre deux.

La sesquiterce est la proportion en laquelle la grande corde contient toute la moindre, avec une tierce partie de la moindre susdite.

Mais en l'accord nommé diapason, les nombres se répondent à la double, comme de deux à un, ou le tout à sa moitié.

Au triple il y a trois contre un, ou un entier contre sa tierce part.

Dans le quadruple une quarte partie répond à l'unité, comme l'entier à une sienne quarte.

Et afin que sommairement je cueille tous ces nombres, les musiciens les appellent un, deux, trois, quatre. Mais comme j'ai dit ci-dessus, il y a encore le ton, auquel la plus grande corde comparée à sa moindre, la suravance d'une huitième partie d'icelle moindre.

De tous ces nombres les architectes usent très commodément, voire parfois les doublent, comme quand il est question de disposer les places du marché et les aires à découvert, où seulement ils considèrent deux diamètres, à savoir un de la largeur et l'autre de la longueur.

Aucunes fois aussi faut-il qu'ils les triplent, comme là où il convient faire les lieux publics pour s'asseoir, le lieu du Sénat, la maison du prince et semblables, car adonc ils comparent la largeur à la longueur et veulent qu'à l'une et à l'autre la hauteur corresponde en bonne harmonie, ou symétrie et proportion.

*De la correspondance des nombres au compartissement des aires, ensemble du devoir de définition
qui n'est pas née avec les corps, ni aussi avec les harmonies.*

Chapitre sixième.

Maintenant il nous faut parler de ces choses par le menu mais avant tout des aires ou les diamètres se joignent ensemble deux à deux.

D'icelles aires les aucunes sont courtes, les autres longues et les autres moyennes. Toutefois la plus courte est la carrée, c'est-à-dire dont les côtés sont tous aussi long l'un que l'autre, et répondent en angles droits trestous.

Celle d'après est la sesquialtère et même la sesquiterce se peut compter entre les courtes.

Ces trois correspondances donc, qui entre nous se disent simples, se doivent accommoder en aires courtes.

[f. 193v^o]

Pareillement, il y en a trois autres qui sont propres pour les moyennes, dont la meilleure est celle que nous appelons double et la prochaine se compose de la sesquialtère double, se faisant comme je vous vais dire. Quand le moindre nombre de l'aire qui est quatre est posé, s<i> on le veut allonger par ladite proportion, cela se monte à six. Puis en y ajoutant une autre sesquialtère du dit six, cela produit justement neuf. Au moyen de quoi, la plus grande longueur excède la plus courte d'un double et d'un ton de double.

Encore aux dites moyennes peut-on donner la sesquiterce en la doublant par la manière <dé>jà dite et si cela se fait, la ligne moindre en tel endroit sera comme de neuf, et la grande comme de seize. Si que ladite grande ligne sera excédée par la moindre <dé>jà doublée de moins d'un ton.

Mais aux plus longues aires la raison veut qu'on s'y gouverne ainsi. C'est que la double se joint avec la sesquialtère et par ce moyen devient triple ou bien avec la double se met la sesquiterce, dont les nombres extrêmes se correspondent comme de trois à huit. Ou bien l'on joint deux diamètres pour les entrecorrespondre par la proportion quadruple.

Or ai-je dit que les aires courtes auxquelles les nombres se répondent ou par une égalité, ou comme deux à trois, ou comme trois à quatre, et pareillement des moyennes, esquelles lesdits nombres conviennent ou à la double, ou comme quatre à neuf, ou comme neuf à seize. Puis j'ai aussi parlé des plus longues où les membres conviennent triple ou en quadruple, ou ainsi que trois font à huit. Mais en tierçant nous accouplerons tous les diamètres d'un corps avec ces nombres qui (s'il faut que je dise ainsi) sont ou nés avec les harmonies, ou bien tirés d'ailleurs par certaine bonne raison.

Aux harmonies il se trouve des nombres, de la correspondance desquels se parfont leurs proportions, comme en la double, en la triple et en la quadruple. Car au regard d'icelle double on la peut composer d'une simple sesquialtère en y ajoutant une sesquiterce et pour exemple, soit le moindre nombre de la double deux, de cestui-là je produirai le trois, en faisant la sesquialtère et du trois par la sesquiterce j'engendrerai le quatre, lequel sera double aux dits deux. Ou autrement

encore, soit le plus petit nombre trois : si l'on en fait une sesquiterce, la mesure portera quatre et en y ajoutant une sesquialtère, assurément on y trouvera six, lesquels comparés aux dits trois, présenteront la double.

Outre plus, la triple se compose d'une double et une sesquialtère ajoutées ensemble. Et pour le déclarer ouvertement, soit ici le petit nombre deux, cestui-la doublé fera quatre et si l'on y met une sesquialtère, ce fera la somme de six lequel six répond au deux en proportion triple. Ou en autre manière, soit le petit nombre deux, adjoignez-lui une sesquialtère, il y en aura trois, puis doublez tout cela et vous trouverez six qui est un nombre triple au regard de son deux.

Par semblables extensions ou allongements se forme la quadruple car à la double ajoutez lui une autre double et cela sera quadruple proportion, que les musiciens appellent diapason. Et se fait ainsi qu'il s'ensuit. Soit en ce cas le moindre nombre deux, je double cestui-là, et provient le diapason, lequel répond ainsi que quatre à deux. Puis je redouble encore tout cela, et il s'en fait le diapason qui se conforme ainsi que deux à huit. Davantage encore se compose ce quadruple par la voie suivante. C'est à savoir en joignant à la dou-

f. 194

ble une sesquialtère et une sesquiterce. Chose qui est facile à faire en observant les règles ci-dessus. Ce néanmoins pour rendre cette mienne tradition plus entendible, quand on a mis le pur nombre de deux, cestui-là de trois lui succède par le moyen d'une sesquialtère, et par la sesquiterce il montre à quatre, lequel étant doublé arrive à huit. Ou encore pour le mieux dire : soit le moindre nombre trois, cestui-là doublé fera six, à quoi en ajoutant encore trois, ce seront neuf. Et de recherche autant, ce seront douze, qui conférés à leur premier posé le quadrupleront justement.

De ces nombres se servent les architectes, non en confusion et pêle-mêle, mais en les faisant correspondre de tous côtés par harmonie ou symétrie, comme s'ils voulaient relever des murailles tout à l'entour d'une aire étant (par aventure) deux fois aussi longue que large. Là ne conviendraient les consonances requises à la triple, mais seulement celles-là de la double et autant faudrait-il qu'ils fassent en une aire triple car ils useront de ses correspondances propres, propres dis-je, non d'étranges. Et pour bien faire ils partiront en trois les diamètres de leur aire, suivant les nombres exposés ci-dessus, jusques à ce qu'ils les connaissent accommodés à leur ouvrage.

Mais encore pour compatir les susdits diamètres, il y a certaines correspondances naïves, qui ne se peuvent achever par les nombres, mais sont fondées en racines et puissances.

Ces racines sont les côtés des nombres carrés et les puissances les aires de ces carrés de l'accroissement desquelles aires se font les cubes, dont le premier est cestui-là qui a pour sa racine l'unité, que l'on dit consacrée à Dieu, pource qu'étant produit de l'un, il est unique en toutes ses parties, et davantage on le maintient la plus stable figure de toutes autres, parce qu'il sied tout autour sur une base. Mais si cette unité n'est nombre mais la source des autres se contenant et produisant soi même, nous pourrons dire que le deux est le premier des nombres et que de sa racine se forme et produit l'aire de quatre côtés ; et qui le doublera suivant l'égalité de sa dite racine, le plan de huit en proviendra, et de ce cube on tirera les ordonnances des finitions. Qu'il soit ainsi, en premier lieu se présentera lors le côté de ce cube, que l'on dit racine carrée, dont l'aire tiendra quatre nombres, et la plénitude dudit cube huit. Puis on fait une ligne biaisante depuis l'un des angles de l'aire jusques à l'autre angle opposé, et celle-là divise le carré en deux moitiés égales, dont elle est dite diamètre, mais on ne sait qu'elle contient en nombre, toutefois à part que c'est la racine du plan de huit, et conséquemment le diamètre du cube, que je sais pour tout vrai être la racine du nombre douze.

[Illustration]

Finalement il se trouve au triangle de côté droit une ligne plus grande que les autres, au moins si les deux côtés moindres sont faits en angle droit et l'un de ceux est la racine du plan parti en

[f. 194v°]

quatre de tous sens, et l'autre la racine de l'aire mise en douze. Puis ladite plus grande et tierce ligne, s'étendant aux deux bouts de celles qui contiennent l'angle droit est racine du nombre seize. [Illustration]

Telles correspondances donc de quantités sont propres et naïves pour désigner les diamètres, mais la pratique de cela est qu'il faut donner la moindre ligne à la largeur de l'aire, la grande à la longueur et la moyenne de la hauteur. Ce néanmoins aucunes fois on ne pourra bien faire autrement, pour la commodité des édifices.

Mais à présent, il faut parler de la raison de celle définition, laquelle n'est point née avec les harmonies et les corps, mais se tire d'ailleurs pour triplement joindre les diamètres. Car (à la vérité) il y a des façons notables et propices pour appliquer ces trois diamètres en besogne, lesquelles sont tirées tant de la musique que de géométrie et arithmétique, dont on ne fera que bon d'en dire un petit mot. Celles-la sont par les philosophes nommés médiocrités et la raison de les faire est diverse, voire bien de plusieurs manières, toutefois les plus sages nous font trois principales ouvertures pour adapter ces médiocrités de quoi la fin de toutes est qu'après avoir continué les deux extrêmes il leur faut faire par certaine raison, autrement affinité d'adjonction, correspondre un nombre moyen. Or en cherchant cette voie, nous y considérerons trois termes dont l'un des deux se dit grand, l'autre second petit et le tiers moyen, qui leur correspond justement par mutuelle relation d'intervalles, c'est-à-dire qu'il a une égale distance de l'un à l'autre.

Or celle desdites trois médiocrités que ces philosophes ont la plus approuvée pour être la plus facile à inventer, est celle qui se fait par la voie d'arithmétique. Car quand on a posé les termes extrêmes des nombres, c'est-à-dire le grand à part, comme vous pourriez dire huit et le moindre d'autre côté, qui serait quatre, il faut après ajouter tous deux en une somme, laquelle fera douze, et celle-là se partira en deux moitiés qui contiendront six pour chacune et ce dit nombre par les arithméticiens est nommée médiocrité, laquelle étant remise entre les deux nombres extrêmes dessus mentionnés, à savoir huit et quatre, est autant distante de l'un comme de l'autre.

L'autre médiocrité vient de la géométrie et se fait par cette manière. Le moindre terme, comme vous diriez quatre, se multiplie par neuf, qui est le plus grand nombre, et de cela se fait trente-six unités, de laquelle somme la racine (ainsi qu'ils la nomment), autrement le nombre du côté autant de fois repris qu'il y a d'unités en lui, accomplit l'aire contenant le nombre de trente-six. Mais il est difficile de trouver partout icelle médiocrité géométrique par nombres. Toutefois on la montre bien par le moyen des lignes, à quoi n'est pas besoin que je m'amuse en cet endroit.

La tierce médiocrité est musicale, un petit plus pénible que l'arithmétique, et
f. 195

néanmoins on la peut définir commodément par nombres. En celle-ci telle qu'est la proportion du plus petit des termes posés au plus grand, en telle proportion faut que se rapportent les distances du côté du plus petit terme jusques à celui du milieu, que de celui du milieu jusques au plus grand terme. Et pour exemple, soit ledit moindre nombre trente, et le plus grand soixante. En vérité ceux-là conviendront comme en double. Or je cueille les nombres qui ne peuvent être moins en la susdite double, lesquels seront d'une part un, et d'autre côté deux puis je les assemble, ils font trois. En après je divise en trois parties tout l'intervalle qui est entre le grand nombre soixante et le petit de trente, en ces trois parties, dont chacune de ces parties sera dix ; et pour cette cause j'ajouterai au moindre terme une de ces parties, à savoir dix, et seront quarante, et celle-là sera la médiocrité musicale que l'on cherchait, qui sera distante du plus grand nombre du double de l'intervalle duquel le moyen nombre est distant du plus petit. Car de telle proportion avions-nous proposé que la plus grande extrémité répondrait à la moindre. Par telles médiocrités les architectes ont inventé plusieurs choses exquises, tant environ toute la masse d'un bâtiment, qu'environ les parties, lesquelles seraient trop longues à déduire par le menu. Toutefois je dirai ce mot qu'ils s'en sont plus servis à relever les diamètres des hauteurs que non pas en tout autre endroit.

De la manière pour bien asseoir colonnes, ensemble de leur mesure et collocation.

Chapitre septième.

Maintenant sera bon d'entendre la mode et la mesure que les antiques ont gardées pour asseoir les trois espèces de colonnes, qui succédèrent les unes après les autres ainsi que le temps apporta.

Sans point de doute ils prirent leurs mesures dessus le corps de l'homme, et trouvèrent que depuis l'un de ses côtés jusques à l'autre c'était la sixième partie de sa longueur et que depuis le nombril jusques aux reins, cela faisait une dixième. Chose que nos expositeurs des Saintes Lettres ayant bien observé, estimèrent que l'arche faite au temps du Déluge, fut comprise sur la figure de l'homme, et peut-être que les ouvriers qui vinrent puis après ordonnèrent que les mesures d'icelles leurs colonnes seraient faites en sorte que les unes auraient six fois la hauteur de leur empiètement et les autres dix. Mais par après avertis par un instinct naturel, né en l'entendement de la personne (par lequel les convenances s'aperçoivent ainsi qu'avons dit) que d'un côté si grande épaisseur de colonnes et d'autre si grande grêleté étaient mal séantes, regrettèrent toutes les deux susdites manières et à la fin jugèrent qu'entre ces deux extrémités ou excès gisait la séance et bonne grâce d'icelles colonnes telle qu'ils la cherchaient, et pour ce faire en premier lieu suivirent les arithméticiens, joignant ensemble ces deux extrémités, qui faisaient seize, puis partirent par la moitié la somme toute entière, qui leur fait voir par évidence que le nombre de huit était également distant dudit six et du dix, puis ensuivant cela donnèrent à la longueur de la colonne huit fois le diamètre de la base et la nommèrent ionique. Après, pour rhabiller l'ordre dorique

[f. 195v^o]

appartenant aux édifices de grosse masse, ils firent tout n[i] plus n[i] moins. Car le nombre de six fut par eux ajoutés avec ce huit, si qu'il en procéda quatorze, lequel se divisa en parties égales, qui furent sept pour chacune et l'un de ceux-là se donna au bas de la tige dorique, pour en sextupler la hauteur. Finalement pour proportionner les plus grêles colonnes qu'ils nommèrent corinthiennes, ils assemblèrent le huit des ioniques avec le dix assigné à cet ordre et cela donna dix-huit qui fut aussi parti en deux, si que c'était neuf pour moitié, lequel nombre fut appliqué à la hauteur du corps de la colonne, multiplié par soi à son empiètement. Ainsi les ioniques eurent de long huit fois le diamètre de leur base, les doriques sept et les corinthiennes neuf. Qui est assez dit de ceci, pour venir maintenant à la façon de leur assiette.

La collocation concerne l'assiette et situation des parties, et se connaît beaucoup plutôt quand elle est une fois mal faite, que l'on ne peut entendre comme il le faut conduire proprement. Car pour une bonne partie elle provient du jugement que nature a donné aux hommes, et d'autre elle se fonde sur la pratique de la finition. Mais quant à ce de quoi il est question, pour faire d'une collation, faut tenir comme règle générale ce qui s'ensuit, à savoir que les moindres parties d'un ouvrage, assises où elles doivent, causent du premier regard beauté et bonne grâce. Mais si on les colloque ailleurs, c'est-à-dire qu'on ne les mette en place digne et convenable, encore qu'elles soient belles et exquises, si fâchent-elles à la vue et n'en tient-on compte ; toutefois s<i> elles sont communes, on n'y a pas si grand regret. Qu'il soit ainsi, voici aux œuvres de nature même, si d'aventure elle attachait au front d'un petit chien l'oreille d'un grand âne, ou si un homme avait un pied beaucoup plus grand que l'autre, ou la main plus petite qu'il ne conviendrait à son corps, cela serait jugé difforme, ou si quelque cheval avait l'un des yeux pers et l'autre noir, on l'en estimerait tant moins pource que le naturel veut que les parties gauches correspondent aux droites, et les droites aux gauches.

À cette cause si nous voulons bien faire un édifice, en premier lieu nous prendront garde que toutes choses pour petites qu'elles soient, se mettent à la règle et au niveau, gardant les nombres, la forme, et la face ou semblance qui sont requises, afin que les trois parties droites (comme a été dit) correspondent aux gauches, le bas au haut, les proches aux voisines, et les pareilles aux pareilles, par si bonnes proportions qu'il n'y ait que redire, au moins pour bien orner la masse dont elles seront les parties. Pareillement s<i> on y veut appliquer des tableaux, des

images, ou telles choses précieuses, il faudra tenir main à les faire si bien asseoir en places convenables qu'elles semblent avoir là crû et qu'il ne serait pas possible de les mieux colloquer.

Véritablement les antiques ont tant estimé cette égalité, que même à poser des tables de marbre il ont voulu que toutes choses correspondissent exactement en quantité, en qualité, en dessin, en assiette et couleurs, si que j'ose bien dire que maintes fois ils m'ont fait ébahir en contemplant la subtilité de leur art en matière de statue, car soit qu'ils les eussent posées sur les combles des temps, ou en quelque lieu que ce fût, leur curiosité fut si très grande que celles du devant et du derrière étaient si fort semblables qu'il n'y avait aucune différence de trait ni de matière et qu'ainsi soit, j'ai vu des chars d'hommes triomphateurs, tant à deux roues qu'à quatre, menés par des chevaux et conducteurs et les assistants à la pompe si bien ressemblant l'un à l'autre que nature soit surmon-

f. 196
tée cet endroit, considéré que nous ne saurions voir en ses ouvrages tant seulement deux nez égaux.

Or ai-je dit juste ici que c'est que de beauté de quelles particularités elle consiste, à quels nombres nos majeurs l'ont réduite et en quelles limites elle a été enclose par quoi, c'est assez ce me semble.

Succincts ou brefs avertissements, qui pourront servir de lois ou règles tant pour faire tous bâtiments, que pour les orner, ensemble des plus grandes fautes que l'on commet en bâtissant.

Chapitre huitième.

Maintenant convient que je donne (mais en peu de paroles) aucuns bons avertissements, qui seront comme lois, et les faudra garder en édifices, au moins si l'on veut observer la beauté en toutes les parties où l'ornement sera requis ; et ce faisant, j'accomplirai la promesse que j'ai faite, qui est d'en recueillir un certain épilogue ou sommaire conclusion. Mais pource que nous avons dit que tous vices de difformité sont à fuir le plus qu'il est possible, mettons les plus lourdes en lumière, afin qu'on les connaisse.

Quelques fautes proviennent de la fantaisie et esprit de l'homme, ainsi que sont le jugement et l'élection ou choix, les autres de la main, en quoi se comprennent les œuvres des artisans peu expérimentés. Or les fautes du jugement vont de leur naturel toujours devant les autres et se trouvent plus dommageables, même après le coup ne se peuvent pas corriger si aisément comme les manuelles. À cette cause j'en dirai mon avis.

La première faute sera si on élit un lieu pour y bâtir, malsain, sujet à guerre, infertile, sombre et mélancolique, malencontreux de sa nature et exposé à des maux tant inconnus et secrets que clairs et patents.

Aussi sera-ce erreur si on ne prend du parterre assez pour sa commodité, et si les membres du logis ne s'accordent ensemble pour l'aisance des habitants, voire s'ils ne sont ordonnés selon les qualités des personnages qui font le corps de la famille, comme pour les serviteurs francs et serfs, pour les femmes, pour les enfants, pour les trafiquants à la ville, et pour ceux du village, même si à tout n'est pourvu bien et compétemment pour le seigneur et pour les survenants.

Plus encore sera-ce faute, si les membres en sont ou trop grands ou trop petits, trop découverts ou trop cachés, trop près ou trop arrière l'un de l'autre, s'il y en a par trop ou moins que le bâtiment ne désire, si on n'y en trouve pour l'été et pour l'hiver, ensemble pour s'exerciter et réjouir pendant que l'on est sain, même pour éviter l'air des malades, avec les offenses mauvaises que le ciel et le temps apportent quant et quant les saisons.

Davantage si la maison n'est assez forte pour obvier aux outrages des hommes et aux émeutes soudaines qui adviennent par des mutins. Si les murailles sont si minces qu'elles ne puissent bonnement porter la couverture, ou plus grosses qu'il ne faudrait. Si les toits sont tant discordants qu'ils s'entrerejettent les pluies ainsi que par dépit (si je puis ainsi dire) ou qui serait

encore pis, si les eaux sont par leur moyen regorgeantes dans la maison, s'ils sont ou trop hauts ou trop bas. Si les ouver-
[f. 196v°]

tures apportent des vents infects, des ravines molestes, des soleils importuns, ou ne donnent telle clarté comme elles doivent, ains engendrent obscurité si grande qu'elle déplaît à tout le monde, même si elles sont faites dessus les liaisons de la maçonnerie. Si les allées et passages communs sont empêchés, puis s'ils rencontrent des places malhonnêtes ou autres telles incommodités dont nous avons parlé aux livres précédents.

Pareillement entre les vices des ornements sera compté ce qu'on imputerait à la même nature, à savoir s'il y a quelque chose de trop ou de peu, ou mis à rebours, ou autrement difforme ainsi qu'est un monstre, car si cela s'improve en icelle nature, que doit-on faire en l'ouvrage d'un architecte lequel aura usé de ses parties inconvenablement et sans raison ? J'entends parties de quoi se font les formes, comme traits, angles, étendues et telles autres particularités.

Sans point de doute ceux-là disent bien vrai, qui disent qu'il n'y a point plus grand vice de difformité ni tant à détester que démêler confusément ces traits, ou angles, ou superficies, qu'ils n'aient été avec une grande diligence et essai soigneux conférés égalés et joints ou rapportés ensemble en due correspondance de nombre, grandeur et situation. Et qui ne blâmerait grandement cestui-là qui sans être contraint en aucune manière, ferait le trait d'une muraille tordu, bossu, penchant deçà delà, comme un ver de terre qui se traîne, et sans considération l'irait menant par pièces les unes longues, les autres courtes, en angles impareils et composition difforme, de sorte que l'aire serait large par un côté, étroite d'autre part et confuse pour le bien dire, étant tout l'ordre corrompu, à faute d'y avoir pensé avant la main ?

Certainement ce sera vice aussi, de bien assez faire les fondements, mais toutefois en telle sorte que désirant puis après la fabrique de dessus ses ornements, on ne les y puisse mettre nullement, comme il en advient à ceux-là qui font seulement les murailles pour soutenir le toit, sans y laisser lieux distingués pour la dignité des colonnes, la beauté des statues, la grâce des tableaux, et l'honnêteté grande <de> l'incrustation. Pareille faute, et quasi conjointe à ladite, est cette autre, si pouvant faire un ouvrage très beau et de singulière grâce à mêmes frais que feriez un laid, vous n'y mettez tout votre pouvoir pour y parvenir, car certainement es formes et figures des édifices il y a certain je ne sais quoi d'excellent et parfait, venant de la nature, qui émeut nos esprits et se fait promptement sentir s'il y est. Et s'il n'y est, on l'y désire et regrette grandement, et par spécial notre vue de son naturel est à merveille convoiteuse de beauté et de bonne grâce, voire se rend en cet endroit très difficile et forte à contenter. Et ne sais d'où vient cela, qu'elle se mécontente plutôt de ce qui défaut qu'elle ne loue le bien qui y es, car incontinent elle cherche ce qu'<i> y pourrait être ajouté pour la beauté et enrichissement de l'ouvrage, voire est offensée si elle peut juger que autant d'art, labeur et industrie qui y pouvait être mis et employé par un ouvrier le plus curieux, diligent, et bien entendu qui se pourrait trouver, n'y est mis et employé. Ce néanmoins aucunes fois advient qu'elle ne peut expliquer n[i] déclarer la faute qui l'offense, sinon seulement ce qu'elle ne trouve point qui lui puissent totalement rassasier la démesurée convoitise qu'elle a de contempler la beauté. À raison de quoi il faut mettre entièrement notre soin à donner ordre que nos œuvres soient les moins répréhensibles que faire se pourra, singulièrement aux parties que chacun cherche à voir belles

f. 197

et bien ornées, au nombre de quoi faut comprendre les bâtiments publics et surtout les sacrés, car nul homme de bon esprit ne les saurait endurer voir dénués de parures honnêtes.

Encore sera-ce une erreur, si l'ouvrier par inadvertance met en maisons particulières les ornements qui appartiennent aux communes, et ainsi du contraire, singulièrement s'il y fait trop petites ou affamées les parures qui doivent être de grand montre, si elles ne sont perdurables, comme celles d'aucuns ignorants qui couvrent de peinture frivole et sans propos les bâtiments publics, où l'on ne doit rien appliquer qui ne tende à l'éternité.

Davantage c'est grande faute ce que nous voyons maintes fois aux œuvres d'iceux ignorants, que de mettre en besognes non encore quasi bien commencées, un fard de peinture et sculpture, pour dire que le cas s'avance, combien que ce soit au rebours, car cela est anéanti devant que la maçonnerie puisse jamais être parfaite. Certainement le devoir veut que l'on fasse la chose nue avant que la vêtir, et puis après la faut orner, à quoi faire, le temps, les occasions et les moyens se présenteront, quand vous y bâtirez, en aurez la commodité sans nul empêchement. Mais quant à iceux ornements je vous conseille qu'ils soient pour la plupart faits de plusieurs moyens ouvriers, et si vous avez d'aventure aucunes choses excellentes, comme des tableaux ou images d'aussi bon art que s'ils avaient été formés par la main de Phidie [Phidias] ou Zeus, considéré que cela est bien rare, vous les mettrez aussi aux lieux rares et plus apparents.

En bonne foi je ne puis estimer Déioc<ès> roi des Mèdes, qui fit clore de sept murailles la ville d'Ecbatane, et les voulut toutes diverses en couleurs, à savoir une de pourpre, l'autre cérulée ou de bleu, l'autre dorée, l'autre argentée, et ainsi <du> reste. Si ne fais-je pas Caligule [Caligua], qui eut pour ses chevaux une étable de marbre, à mangeoires d'iv<o>ire.

Ce que Néron édifiait, était entièrement recouvert d'or, papilloté de pierres précieuses. Mais Héliogabale se montra plus insensé, car il faisait ses pavés de fin or, étant mari qu'il ne pouvait d'électre [électrum], qui est une espèce de ges [sizi] participante du métal. Et à mon jugement, ces ostentateurs de tels ouvrages ou (pour mieux dire) outrages et rages, sont à vitupérer, à raison qu'ils consomment le secours des humains et leurs labeurs en choses non requises ni à l'usage, ni nécessaires au parachèvement de l'édifice, vu même que cela ne peut sans l'industrie arrêter les regardants, qui s'étonnent plus de l'esprit et subtile invention de l'ouvrier que de la valeur et richesse des matières. À cette cause j'admoneste les hommes, autant comme je puis, qu'ils se veuillent garder de tomber en ces vices et qu'avant commencer l'ouvrage, ils pensent plusieurs fois à tout ce qui succèdera, voire que sans s'obstiner en leur opinion propre, ils en consultent avec les plus experts, en faisant faire des modèles relevés sur le plan, pour démontrer comment tout devra être. Même je veux que pour plusieurs intervalles puis délaissés puis réitérés ils calculent et recalculent deux, trois, quatre, sept fois, voire dix ou plus (avant que ce ne soit assez) toutes les parties du futur édifice, de manière qu'il n'y ait rien depuis les fondements jusques à la dernière tuile, soit hors ou dedans œuvre, grand, petit ou moyen, dont ils n'aient la connaissance, par y avoir diverses fois pensé, proposé, délibéré et ordonné quelles choses seront en aucuns lieux et quelles en des autres, avec leur ordre, leur nombre et collocation, si qu'on n'y puisse rien trouver à reprendre.

[f. 197v^o]

De l'office et devoir d'un prudent architecte, ensemble de ce qui convient aux ornements pour la beauté.

Chapitre neuvième.

Le prudent architecte donc et bien avisé en son affaire, se mettra en besogne après avoir soigneusement mis ordre à tout ce qu'il lui faut, mais toutefois avant la main il apprendra le naturel du territoire sur quoi il doit bâtir, y tracera la place et entendra par les vieux édifices de là autour, ensemble par le rapport des habitants, quels effets coutumièrement fait l'air en tel endroit. Après si la pierre et le sable, la chaux, et le merrain pour la charpenterie, sont bons à prendre en la contrée, ou s'il faut en faire apporter d'ailleurs. Et cela fait il déduira quelle largeur et profondeur auront les fondements et la muraille aussi qui commencera de monter dès le rez-de-chaussée. Plus il épluchera par le menu tout ce qui lui est nécessaire pour lever ladite muraille, pour faire ses deux faces tant du dehors que dedans œuvre, que c'est qu'il faut de moellon ou blocage, et tout d'une venue ce qui convient aux liaisons ou ossements de l'édifice, le tout partie après partie.

Davantage il regardera ce qui est dû aux ouvertures, au toit, aux incrustations, ou manœuvres de stuc, au pavé découvert et au-dedans de l'œuvre.

Après il marquera les membres, avec les voies ou passages, et fera les discours comment se devront éviter les superfluités, et parties nuisibles ou déplaisantes à la vue, comme égouts à vider

les pluies et autres immondices, où il devra faire des fosses pour rendre l'aire sèche, en quelle sorte il gardera que les humidités n'offensent, même que les grands faix des terres éboulantes assez souvent en pendant de montagnes, ou les impétuosités des eaux débordantes, et la force des vents impétueux ne lui ruinent sa muraille. Finalement il déduira le tout, sans rien laisser tant soit petit, à quoi il ne donne quasi comme une loi pour être perdurable. Et combien que toutes ces choses semblent appartenir principalement à l'aisance et à la fermeté, si est ce qu'elles sont d'une telle nature que si on n'y prend garde, elles causent un très grand vice d'erreur et de difformité.

Or les particularités qui principalement concernent les parures, sont celles-ci. Il faut par exprès que la raison de donner beauté soit exacte et parfaite, et pour autant libre et sans encombre, si que les choses illustres et exquises n'y soient trop près à près les unes des autres, ni entassées en tas, ou amoncelées, ains si distinctement et à propos rangées et départies que si on les changeait en autre manière, incontinent on s'aperçût que la grâce en serait perdue.

Semblablement il ne faut pas qu'on trouve en aucune partie de l'édifice, rien qui soit fait comme par nonchalance, et sans bon art. Toutefois je ne prétends pas que le tout soit également orné de parure excellente et de richesse superflue, ains veux dire que l'entrepreneur doit user plus de diversité que d'abondance d'ouvrages, dont ceux qui seront les plus nobles, se mettront aux lieux principaux, les moyens aux moyens et les moindres aux moindres.

Mais encore faut-il qu'il se garde soigneusement de ne mettre avec les choses excellentes, les simples ou frivoles, ni les petites près des grandes, même

f. 198
les courtes et étroites contre les plus longues et larges, ains celles-là qui seront inégales de dignité, et non pareilles en espèces, seront par l'art et la pratique appropriées au devoir et auront la grâce requise. Car il en est aucunes qui d'elles-mêmes ont présence grave conjointe à majesté, et des autres qui participent de la plaisance, au moyen de quoi la raison veut qu'on les mette par ordre suivant le rang que chacune doit tenir, de manière qu'il semble que toutes se combattent non seulement à qui ornera mieux les faces de muraille, ains que l'on juge à l'œil que les unes ne seraient pas bien sans les autres, ou qu'elles ne pourraient se maintenir suffisamment en dignité.

Aussi sera<-t->il bon d'entremêler en certains lieux des choses un petit grossières, afin que les plus excellentes en comparaison de celles-là, s'en montrent de tant plus illustres.

Mais encore surtout qu'il se garde bien de confondre les ordres de maçonnerie, et cela (certes) adviendrait si parmi la façon corinthienne se mêlait la dorique, ou si avec celle-là se brouillait l'ionique et ainsi des semblables.

Davantage suivant cet ordre s'assigneront les membres du logis, afin qu'il n'y ait rien d'entrerompû et en confusion, ains que chacun d'eux soit en son lieu convenable, c'est-à-dire que les choses du milieu se mettent au milieu, et celles qui en devront être <é>galement éloignées, se compassent par le cordeau, si que pour le dire en brefs mots, toutes soient mesurées, ordonnées, appliquées, conjointes et liées ensemble suivant les lignes et les angles, non pas mises à l'aventure, ains selon certaine raison artistement déterminée, et se démontrent telles que là où seront les corniches, là où elles ne seront point, et par toute la face tant du dedans que du dehors, la vue courre franche et libre, s'arrêtant volontiers à multiplier plaisir par plaisir, selon l'objet des particularités semblables ou différentes, en sorte que ceux-là qui les regarderont, ne les pensent avoir vues à demi, ni s'en être assez ébahis, si que pour satisfaire à leurs yeux convoiteux, encore soient-ils forcés en s'en allant, de se retourner en arrière, même qu'après avoir très bien considéré le tout, ils ne trouvent en aucune place de la maison chose qui ne soit correspondante et qui n'entreconviene en tous nombres, grâce et beauté.

Certainement il se donnera ordre à tout cela par le moyen et voie des modèles, mais il n'est pas (sans plus) besoin de prévoir et tenir main à ce qui se doit commencer, ains faut avoir encore les matières pour mettre en œuvre, afin que ayant <dé>jà commencé de lever la muraille, vous n'ayez à douter, à varier ou à surseoir, ains par avoir prévenu le tout, diligemment et par bon ordre satisfassent à vos ouvriers les particularités amassées, étant là promptes et commodes.

Or est ce là tout ce que je veux dire à quoi il est nécessité que l'architecte ait pourvu à loisir, par bon jugement et conseil.

Je ne suis point d'avis qu'il faille reparler en cet endroit des fautes qui se peuvent faire par les manouvriers artisans, ains avertis seulement les architectes que leur devoir est de prendre garde à ce qu'ils usent bien de leurs plombs, équerres et autres instruments, voire qu'ils murent ou maçonnent en saisons convenables et se reposent quand il n'y fait pas bon, puis retournent à leur besogne quand le temps sera propre, se servant de bonnes étoffes, non corrompues [f. 198v^o]

ni mêlées, ains solides, valables et telles qu'il n'y ait que redire, les départant aux places qui seront nécessaires, soit que les formes en doivent être droites, ou bien couchées, ou de front, ou de profil, à l'étroit, ou au large, selon que requiert la nature et le propre de toutes choses.

Ce qu'un architecte doit principalement considérer, et qu'il est besoin qu'il sache.

Chapitre dixième.

Mais afin que l'architecte se puisse porter comme il faut pour procurer, ordonner, et faire mettre en œuvre les choses ainsi assemblées, certaines particularités lui sont requises, qu'il ne doit pas tenir en nonchalance.

Premièrement la raison veut qu'il examine la charge de son entreprise, quelle profession il fait, quel homme il pense être estimé, en quel grand'peine il se met, combien de louange, de gain, de grâce et de réputation il acquerra tant envers les présents que ceux de la postérité, s'il fait bien son devoir, et au contraire s'il commence quelque chose follement et sans conseil, à quelle haine et blâme il se soumet, quelles occasions il donne de médire de lui même, combien le témoignage de sa sottise présomption se montre clair et manifeste à tout le monde. En vérité c'est grand cas que d'architecture, et n'est pas raisonnable que tout chacun s'en mêle, ains convient que celui qui osera se nommer tel, soit de bien bon discours, très studieux et plein de doctrine, voire à besoin de grande expérience et surtout de bon jugement gouverné de sage conseil, car le dieu de l'architecture et sa louange principale est de juger ce qui connu à toutes choses, pour autant que l'édifier a toujours été nécessaire, mais de bâtir commodément, cela fut tiré du besoin et du profit ensemble. Au moyen de quoi je puis dire que s'en acquitter de manière que les gens magnifiques vous en donnent louange, et les chiches ne vous en blâment, cela ne saurait procéder sinon du bon savoir d'un prudent et docte architecte, voire très bien considèrent son fait. Davantage faire les choses qui sembleront commodes pour l'usage, et que l'on ne doute entreprendre en suivant le vouloir et la puissance du propriétaire, cela n'appartient pas plus à un architecte qu'à un maçon ou charpentier, mais penser avant la main et arrêter en son cerveau par un bon jugement que c'est qu'il faut à toutes les parties pour les rendre parfaites et absolues, cela est le propre d'un homme de tel entendement comme il le désire.

À cette cause il conclut qu'il faut et près que cestui-là invente par bon sens, connaisse par usage, élise par bon jugement, mette en œuvre par fin conseil et accomplisse par vrai art toute son entreprise. Et dis que le fondement de tout cela est prudence, avec maturité de conseil, mais quant au reste des autres vertus, comme sont courtoisie, facilité, modestie, prudhommie et leurs semblables, je ne les souhaite pas plus en l'architecte qu'en toute autre personne, de quelque état qu'elle puisse être, considéré que qui s'en trouve dégarni, ne se doit pas tenir pour homme. Toutefois encore faut-il que totalement il évite légèreté, opiniâtreté, prétention, intempérance et tels défauts, qui effacent la bonne af-

f. 199

fection des citoyens, et augmentent la malveillance dont pour le faire court, je veux qu'il se maintienne ainsi que font les studieux des lettres, car on n'en trouvera pas un qui pense avoir assez étudié, s'il n'a lu tous les auteurs autant bons que mauvais qui ont écrit sur la science dont il se veut mêler. Et puis qu'ainsi va, je conseille que l'architecte aille curieusement voir tous les beaux bâtiments en quelque lieu qu'ils soient, qui seront approuvés par le commun consentement

des hommes, puis les désigne en portraiture, les note avec des nombres, même en fasse des modèles, afin de répéter souventes fois l'ordre, les lieux, les espèces et les nombres de toutes les particularités singulières par lesquelles se sont aidés ceux qui ont fait les grandes choses et dignes de louange, lesquels on peut conjecturer avoir été bien suffisants, vu que l'on s'est remis à eux d'une telle dépense. Néanmoins notre architecte ne s'arrêtera pas à la grande masse des ouvrages relevés l'un sur l'autre, tant qu'il les veuille toujours suivre, comme celui qui disait que c'était grande chose ce que faisait le laboureur, ains cherchera en tout bâtiment s'il y a quelque chose d'artifice, qui pour être subtilement pourpensée, inventée et cachée, soit rare et admirable.

Même<me>ment s'accoutumera de rien grandement louer, qui ne soit singulier du tout, digne d'admiration, comme sortant d'un excellent esprit, aussi tout ce qu'il trouvera digne de grande estime, il en fera recueil pour soi, afin d'en faire autant si l'occasion se présente. Et s'il connaît qu'aucunes choses se puissent faire beaucoup mieux, il prendra peine par méditation et artifice de les amender sagement là où il sera employé. Puis si par aventure se rencontrent des choses qui ne soient pas autrement mauvaises, il emploiera les forces de son entendement à les rendre meilleures, si que toujours par un ardent désir de la perfection, lui qui sera convoiteux des choses plus exquisés, exerce son esprit jusques à le polir de bien en mieux, et par ce moyen recueillera chez soi et concevra en son esprit toutes les louanges et excellences de son art, non seulement éparses et comme semées ça et là, mais aussi cachées et enterrées aux plus secrètes et profondes retraites ou (pour le dire ainsi) entrailles de la nature, desquelles il pourra enrichir les œuvres avec un merveilleux fruit d'honneur et gloire. Davantage il se réjouira d'inventer quelque chose du sien, duquel on puisse s'ébahir, comme par aventure fut l'intention de celui qui fit le temple de Jérusalem sans aucun ferrement, ou comme l'autre lequel transportera par la ville de Rome un colosse tout droit suspendu en l'air, à quoi faire il employa vingt et quatre éléphants pour plus grande merveille, ou encore comme serait la nouvelle façon de faire, si d'une mine ou carrière quelqu'un vint à en faire un labyrinthe, un temple, ou quelque autre chose de bon, servant pour l'usage des hommes, sans que l'on y pensât, voire contre toute espérance.

L'on dit que Néron se servait de prodigieux architectes, auxquels jamais rien ne venait en fantaisie sinon qu'à faire des choses qui étaient quasi impossibles à tous les humains. Mais de ma part je ne loue pas tels esprits, ains veux que les entrepreneurs d'ouvrages semblent s'être abonnés au profit et à la frugalité qu'à telles roueries, qui plus fort est, jaçoit qu'un architecte fasse tout ce qu'il fait, afin d'orner ; toutefois si faut-il qu'il pare son ouvrage de sorte que nul ne puisse nier qu'il n'ait principalement eu égard au profit et préféré l'utile au beau.

[f. 199v^o]

Et me plairait fort, si parmi les nouvelles inventions des bâtiments étaient accommodées les bonnes façons des antiques, et à ceux que l'on fait à l'antique, ne défaillassent les nouvelles subtilités des esprits à présent.

Voilà comme l'architecte excitera les forces de son esprit par le moyen de la pratique et le maniements des choses qui servent à cette doctrine pour acquérir louange, et pensera appartenir à son devoir, que ce n'est point assez, avoir seulement icelle faculté ou science sans laquelle il ne serait tel qu'il se dit être, et dont il fait profession, mais se munira ou garnira de la connaissance et usage de tous les bons arts et sciences, tant que pour son état besoin sera. Et se rendra si prompt et habile que pour son état il n'y ait à faire de plus grand secours de doctrine, et se supposera en son esprit jamais ne cesser d'étudier et travailler à toute diligence, jusques à ce qu'il se sente en soi-même égal à ceux, à la louange desquels on ne saurait rien ajouter. Et ne sera jamais content en son esprit, si en quelque lieu il y a chose pouvant aider à sa pratique, laquelle il puisse comprendre par art et entendement, qu'il ne la comprenne et l'entende entièrement, et qu'il ne s'efforce de toute la puissance de faire en sorte que le comble de louange soit réduit et amassé en lui jusques à la dernière espèce de son genre ou sa sorte.

Mais maintenant pour dire quels arts sont utiles, voire totalement nécessaires à l'architecte, ce sont la portraiture et les mathématiques, car des autres il me chaut peu s'il y est docte, ou non : et ne me veux arrêter à cestui-là qui disait qu'un architecte doit être jurisconsulte, ou savant ès

lois, à cause que souventes fois il advient qu'en bâtissant il s'émeut débat pour la dérivation et détournement d'eaux et égouts, des bornes et limites, et dénonciations de nouvelle œuvre, et beaucoup d'autres choses qui sous semblables interdits et défenses sont compris.

Aussi n'ai-je que faire qu'il soit excellent astrologue, pour ordonner les librairies devers le vent de bise, et tourner les étuves ou bains vers le soleil couchant, même je ne confesserai qu'il le faille être parfait musicien, pour mettre les vaisseaux d'airain ou de cuivre en certains endroits du théâtre, si que les voix en soient plus résonnantes.

Et n'y aura point de danger s'il n'est grand rhétoricien pour savoir bien déduire et raconter son entreprise devant les gens qui le mettront en œuvre, car son discours, son savoir, son conseil et sa diligence naïve, lui suffiront assez pour exprimer commodément et bien, ce qui sera expédient pour parvenir à son intention. Et cela est le point très important, voire plus principal de toute l'éloquence.

Pourtant je ne voudrais pas qu'il fût ému ni qu'il fût si très sourd qu'il n'entendît que c'est que d'harmonie, mais il suffira assez s'il ne bâtit dessus le fond du commun, ou d'autrui, et ne nuise aux voisins en empêchant la vue dans leurs maisons, ni par leur adresser des gouttières, ou égouts d'eau, ou passages à travers de leurs héritages, leur imposer servitude, contre l'interdit ou la défense, et s'il connaît de quels lieux viennent les vents bons et mauvais et les sait nommer par leurs noms. Toutefois quand il faudrait plus, je ne l'en aimerais que mieux. Mais il ne se passera non plus de portraiture et de mathématiques qu'un poète ne ferait de syllabes et de nombres pour composer ses vers, et encore ne sais-je si ce sera assez d'être moyennement instruit en ces arts là, car quant à moi je n'ai pas honte de dire que j'ai maintes fois en ma pensée plusieurs con-

f. 200
jectures d'ouvrages que du premier saut j'estimais fort bonnes, mais quand ce venait à en faire un portrait, je trouvais de grandes fautes en la partie même qui plus m'avait semblé belle, et derechef venant à répéter et ruminer mon dessein et à le mesurer par nombres, je connaissais ma faute et nonchalance et m'en reprenais ; et à la fin relevant les ouvrages même en modèles et patrons, aucune fois en examinant chaque partie à part, je trouvais que le nombre aussi m'avait abusé et trompé. Si est-ce que je ne veuille pas inférer par cela que notre architecte doive être aussi parfait en portraiture que Zeus était en son temps, ni autant exquis à nombrer comme furent Nicomaque et Archimède en ses angles et lignes, ains se devra contenter s'il entend les commencements de la peinture que nous avons écrit ; et si des mathématiques il a cette science qui étant mêlée d'angles nombres et lignes ensemble, sert beaucoup pour l'usage des hommes, comme sont les règles qui le baillent pour mesurer les poids, les superficies et les corps, sciences que les Grecs appellent podismate et embades, partie de géométrie. Et par le moyen de ces arts (pourvu qu'il en soit studieux) il gagnera la grâce de plusieurs personnages, ensemble des richesses à planté, et bonne renommée tant chez les présents que la postérité.

Pour quels gens doit l'architecture employer son esprit et ses ouvrages.

Chapitre onzième.

Mais je ne veux pas oublier à dire un point, lequel me semble nécessaire en ce passage, et qui est bien duisant à l'architecte : c'est (entendez amis) que vous ne devez promettre à tous ceux qui voudront bâtir, votre secours et industrie, ainsi que font les éventés, plus glorieux qu'il ne serait besoin, voire à l'envi les uns des autres, ains <je> serais bien d'avis que vous attendissiez qu'on vous priât et repriât plus d'une fois, car il faut nécessairement que ceux-là qui voudront user de votre conseil, se fient pleinement à vous. Autrement à quoi faire, irais-je communiquer mes belles et profitables inventions sans en être requis, afin qu'un ou deux ignorants me croient, sans en avoir aucune récompense ? En vérité, faire par mes instructions que tu sois plus expert et plus adulé en cette chose en laquelle je te pourrais relever ou de très grands dommages et dépens, ou beaucoup aidera ton profit et plaisir, cela mérite un non petit salaire. Par ainsi c'est acte de sage que de savoir entretenir sa réputation, et c'est bien assez donner à celui qui t'en requerra, un

conseil fidèle et loyal, et les portraits ou dessins sans fautes et bien corrects. Et si d'aventure il advient que vous entrepreniez la charge de l'ouvrage sur vous tant que tout soit fait et parfait, assurez-vous qu'à grand'peine vous pourrez vous garder que l'on ne vous impute entièrement toutes les fautes des ouvriers, soit qu'elles soient faites par ignorance ou nonchalance. Au moyen de quoi il faut pour votre honneur que vous ayez des gens pour y entendre et prendre garde, soigneux, bien entendu, diligents et sévères, qui toujours aient à l'œil ces ouvriers en votre absence et leur fassent faire au devoir toutes leurs entreprises. Mais surtout je vous prie que point ne vous entremettez, s'il est possible, sinon avec gens libéraux, princes ou gouverneurs du peuple, curieux des bonnes besognes, car si vous servez à des hommes qui ne soient bien qualifiés, vos œuvres en deviendront viles, et qu'ainsi soit, combien pensez-vous que vous vaille l'autorité des grands personnages auxquels (avant tout autre) vous devez dédier votre industrie pour acquérir honneur et gloire. Certainement quant est de moi, outre ce qu'être, nous très tous

[f. 200v^o]

(je ne sais pourquoi) semblons communément au populaire être plus sages que nous sommes de fait, et ce pource que les seigneurs et les plus riches nobles nous ont en estime et honneur, je suis celui qui désirerai à l'architecte que promptement et en abondance lui fût fourni tout ce qui est requis pour son ouvrage, chose que les moyens en biens ne lui sauraient si promptement fournir, et quand ores ils le pourraient, si est ce que le plus souvent ils n'en veulent rien faire.

Ajoutez encore à ceci, ce mal que l'on voit tout les jours advenir, c'est que posé le cas que ores autrement l'industrie et l'esprit d'un architecte soi<en>t pareil<s> en deux ouvrages semblables, l'un pour le riche, et l'autre pour le pauvre, si est ce toutefois que l'un de ces bâtiments aura beaucoup plus de grâce que l'autre, et ce pour la valeur et l'excellence des étoffes dont il sera fait.

Finalement je vous avise que pour convoitise de gloire vous n'entreprenez sottement à faire en quelques endroits des besognes inaccoutumées, et non jamais vues ailleurs, mais avant qu'y mettre la main, ayez bien examiné et considéré le tout, jusques à la moindre partie. Car à dire le vrai, c'est une chose très pénible et de grand souci vouloir faire achever par manœuvre d'autrui ce que vous aurez inventé de votre entendement. Et davantage vouloir employer l'argent d'autrui à son plaisir, qui est l'ignorant qui ne sache que cela ne se pourrait faire jamais sans répréhension ? Aussi voudrais-je bien que vous donniez ordre de vous garder d'autant plus de cette faute commune, qu'elle advient le plus souvent, c'est que presque entre tous les grands ouvrages il n'y a nul qui soit exempt de vilaines fautes, et grandement à blâmer. Car qui est celui d'entre tous qui ne désire d'être censeur, correcteur et réformateur de votre vie, de votre art, de vos mœurs, de vos desseins et de votre ordonnance ? Et pour la brièveté de la vie de l'homme, qui entreprend un grand ouvrage de si longue durée, à grand'peine voit-on jamais qu'il soit entièrement parfait par celui qui l'a commencé ; et nous qui succédons, convoiteux de louange, nous efforçons, voire prenons à la gloire d'y rechanger quelque chose au rebours, dont il advient que ce qui était bien commencé, par un autre est corrompu et mal fini. Par quoi je vous avise de suivre (le cas advenant) la fantaisie des premiers maîtres qui auront ordonné l'ouvrage par maturité de conseil, car quelques occasions les peut avoir mus d'ainsi faire, que vous pourrez connaître au long aller si vous y pensez bien et curieusement. Toutefois s'il vous faut innover quelque chose, ne le faites jamais sans le conseil des experts, et ainsi vous aurez pourvu aux commodités du logis, voire évité les calomnies de tous les médisants.

Or ai-je dit des bâtiments publics et des particuliers, ensemble des sacrés et des profanes, toutes les particularités requises à l'usage, à la majesté et au plaisir, par quoi ensuivant je dirais comment et par quelle pratique on doit corriger les fautes survenues à l'édifice ou par l'ignorance et nonchalance de l'architecte, ou par l'outrage des hommes et du temps, ou par les accidents sinistres et imprémédités. À cette cause (ô gens de lettre) favorisez à cette mienne entreprise.

Fin du neuvième livre de messire Léon Baptiste Albert.